



“ SI ON CONTINUE SUR CETTE LANCÉE, NOS SECTEURS VONT ÊTRE RAYÉS DE LA CARTE ” :

La réalité des céréaliers en zone intermédiaire

NOURRIR LA FRANCE... SANS POUVOIR EN VIVRE !

Nous ne demandons aucun privilège. Nous demandons simplement de pouvoir vivre de notre travail, de continuer à produire ici avec des règles équitables pour vous nourrir durablement. Il est encore temps d'agir. Si nous ne le faisons pas ensemble, ce problème ne sera plus celui des agriculteurs. Il sera le vôtre, celui de tous les Français. Ce jour-là, un mot suffira à résumer notre échec collectif : faim.

MSA

L'AGPB APPELLE À LA PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS

PAS DE BLÉ : PAS DE PAIN

BESOIN D'UN « CHANGEMENT DE CAP CLAIR »

QU'ILS MANGENT DE LA BRIOCHE !

DANS LE ROUGE DEPUIS 3 ANS, LES CÉRÉALIERIERS RÉCLAMENT L'ACTIVATION DE LA RÉSERVE DE CRISE EUROPÉENNE

L'AGPB demande également le relèvement du prix d'intervention et une réflexion sur la constitution de stocks stratégiques au niveau européen.

“ SI ON CONTINUE SUR CETTE LANCÉE, NOS SECTEURS VONT ÊTRE RAYÉS DE LA CARTE ” :

La réalité des céréaliers en zone intermédiaire

LES CÉRÉALIERIERS APPELLENT L'EUROPE À L'AIDE APRÈS 3 ANS DE PERTES

Les rendements sont « revenus à la normale » avec une bonne récolte de blé cette année - évaluée à 33 millions de tonnes en 2025 - et il n'y a eu aucun rebond des revenus des producteurs. À cause de la « chute des prix » des grains sur les marchés mondiaux et de l'augmentation des coûts de production, notamment des intrants, a expliqué à l'AFP...

AUTREFOIS CONSIDÉRÉS COMME LES NANTIS PARMI LES AGRICULTEURS, LES CÉRÉALIERIERS SONT AU BORD DE "L'EFFONDREMENT" ET DEMANDENT UN SOUTIEN MASSIF

PAYSANS AU BORD DU GOUFFRE !

CÉRÉALES

“ UN PLAN D'URGENCE INSUFFISANT SELON L'AGPB ”

55%

C'est la proportion de producteurs en zones intermédiaires

L'AGPB DEMANDE 200 MILLIONS D'EUROS POUR LES CÉRÉALIERIERS

“ ENGRAIS ET COMPENSATION CARBONE : ON VA À LA CATASTROPHE ”

... NUE NGÉE, S VONT DE LA

... céréaliers médiaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025 | 2026



SOMMAIRE

EDITO	3
Céréales à paille : les chiffres clés 2025	4
PARTIE 1 : CAMPAGNE 2025/2026 : UNE CRISE QUI S'AGGRAVE	5
2025 : des résultats négatifs pour la troisième année consécutive	6
Moisson 2025 : les chiffres	7
Évolution des charges et dégradation des marges	8
Recul des surfaces et dynamique de production	9
Export : un fleuron français, soumis à une concurrence féroce	10
Facteurs de compétitivité des exploitations... ..	11
...et dispositifs obtenus (fonds d'urgence)	12
PARTIE 2 : DES COMBATS POUR TOUS LES CÉRÉALIERES	13
Projet de loi de finances pour 2026 : une mobilisation constante pour des avancées concrètes	14
Projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles : un signal attendu, mais encore insuffisant	15
Auditions : défendre et témoigner des réalités céréalières auprès de l'administration et du législateur	15
Accélérer l'accès aux innovations en améliorant la réglementation de mise sur le marché des produits phytosanitaires	16
Face aux impasses en désherbage : concrétiser le principe de « pas d'interdiction sans solutions »	17
Contrat de solutions : la poursuite de l'inventaire des alternatives	18
Registre phytos : simplifions le registre et protégeons nos données !	19
Eau : captages, normes et maintien de la production	21
Certification environnementale CE2+ : voie d'accès aux éco-régimes	21
PAC : face au grand démantèlement, défendre la cohérence	22
La situation des zones intermédiaires.....	23
Engrais : un intrant vital pris dans une spirale inquiétante	23
Accords commerciaux internationaux : une ouverture sur le monde, mais à quel prix ?	24
Céréales à paille : une diversité de potentiels à défendre	25
Stockage du carbone dans les sols : un enjeu agricole et national	27
Biocarburants et méthanisation	28
Agrivoltaïsme et innovations	29
Compostables biosourcés	29
Anticiper pour peser dans les débats	30
PARTIE 3 : L'AGPB : UNE FORCE COLLECTIVE MOBILISÉE POUR TOUS LES CÉRÉALIERES	31
Ne rien lâcher : une mobilisation syndicale déterminée	32
Forums céréalières en régions : favoriser les échanges au cœur du terrain	33
Urgence grandes cultures : mobilisés ensemble	34
Conformité RGPD et sensibilisation aux enjeux de concurrence	35
L'AGPB : un syndicat pour porter la voix des céréalières français	35
Des femmes et des hommes mobilisés sur tous les territoires	36
L'équipe : un pôle d'experts renforcé	37
Moments forts de l'année	38
Salon international de l'agriculture	39
Conférence-débat AGPB et Unigrains : Agriculture et agroalimentaire... comment faire (à nouveau) gagner la France ?	39



L'année écoulée depuis notre Congrès 2025 s'est imposée à nous comme une tempête d'incertitudes



L'année écoulée depuis notre Congrès 2025 s'est imposée à nous comme une tempête d'incertitudes, où les vents de la géopolitique mondiale, marqués par les tensions au Moyen-Orient et le conflit en Ukraine, ont révélé la fragilité de notre secteur.

Il est inutile de revenir longuement sur le constat alarmant de nos revenus : trois années consécutives dans le rouge, du jamais vu ni pour les céréaliers, ni pour aucune autre production agricole. Aujourd'hui, le revenu de producteurs spécialisés en céréales (OTEX 15) est le plus bas toutes filières agricoles confondues. Nous sommes face à une crise sans précédent, une crise qui interroge nos certitudes. Les années fastes et prédictibles semblent désormais appartenir à un passé lointain. Un nouveau cycle s'ouvre.

La volatilité des marchés nous frappe de plein fouet, et il est devenu évident que la France, tout comme l'Europe, a progressivement oublié l'un de ses piliers fondateurs : l'agriculture. Cette désaffection a pris racine dans le Green Deal de 2020 et sa vision décroissante, qui a profondément transformé la PAC. La stratégie « de la ferme à la table », couplée à celle pour la biodiversité, a introduit une prolifération de normes, souvent déconnectées des réalités du terrain et impactant très négativement la compétitivité des filières.

Nous nous retrouvons face à une politique qui privilégie la protection de l'environnement au détriment de la liberté d'entreprendre et de la capacité à produire. Les conséquences sont là : la décroissance de notre secteur est sans

appel, avec 900 000 hectares de céréales à paille en moins en à peine dix ans. La vision politique a manqué. Les gouvernements successifs n'ont pas su répondre aux défis concrets auxquels nous faisons face. Trop de rendez-vous manqués, trop de promesses non tenues.

Cette absence de cap se traduit aujourd'hui concrètement. Le secteur céréalier, qui représente le deuxième poste des exportations agroalimentaires françaises, a subi un choc majeur avec la perte du marché algérien, dans un contexte déjà extrêmement concurrentiel. Dans le même temps, la Commission européenne, faisant abstraction du contexte international, déploie le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et impose des taxes sur les engrais azotés, aggravant encore notre situation. Nous perdons des marchés tandis que nos coûts de production explosent.

Il est donc impératif de repenser les mécanismes de soutien et d'accompagnement (assurances, filets de sécurité...) pour les rendre plus efficaces et adaptés aux réalités actuelles.

Dans ce contexte, l'AGPB a pris l'initiative de renouveler son équipe afin de gagner en agilité et de mieux répondre aux défis qui nous attendent. Nous nous sommes renforcés sur des thématiques clés telles que le juridique et la bioéconomie, avec l'ambition d'accompagner les transformations en cours. Sur le plan juridique, il s'agit de combattre cette idéologie de décroissance en construisant une jurisprudence fondée sur le principe d'intérêt général majeur reconnu pour l'agriculture.

D'autres travaux ont été engagés sur la compétitivité, la création de valeur, les filets de sécurité ou encore les conséquences de l'entrée de l'Ukraine dans l'Union européenne. Autant de sujets que nous viendrons partager avec vous lors de nos tournées régionales et de nos échanges au plus près du terrain, avec vos organismes stockeurs et vos FRSEA/FDSEA.

Face à ces défis, il nous faut rétablir un cap, une boussole, indispensable en ces temps d'incertitude. Nous disposons d'atouts français puissants qu'il nous appartient de préserver et de valoriser. Nos industries, dynamiques, constituent un socle solide pour notre filière céréalière. Notre vitalité territoriale, nourrie par la diversité des pratiques et des cultures, est une richesse stratégique.

Le premier combat, au cœur de la loi d'urgence, reste celui de l'accès aux moyens de production. Il est indispensable de corriger les distorsions de concurrence qui grèvent notre compétitivité en matière de fertilisants, semences, produits phytosanitaires ou encore d'accès à l'eau.

Pour avancer et construire un avenir ambitieux, l'innovation doit être au cœur de notre stratégie. Les nouvelles technologies génomiques (NGT), le numérique et la robotique constituent des leviers majeurs pour transformer notre agriculture. En les mobilisant pleinement, nous pourrions non seulement renforcer notre compétitivité, mais aussi consolider une agriculture productive, durable et résiliente.

Éric THIROUIN
Président de l'AGPB

CÉRÉALES À PAILLE : LES CHIFFRES CLÉS 2025



7,1 Millions
d'hectares cultivés



390 000
Exploitations
dont 112 000 spécialisées
en grandes cultures
(recensement 2020)



49 Mt
De céréales à
pailles récoltées
*(blé tendre, blé dur, orges,
sorgho, riz triticale etc...)*



1er
Producteur et exportateur
européen de blé tendre



6^e
Producteur mondial
de blé tendre



6,2 Mds €
Excédent de la balance
commerciale en céréales
(avec maïs)



-47%
d'utilisation des solutions
phytosanitaires
depuis 2000
(en QSA)



-700 000 Ha
de surfaces cultivées
en blé tendre entre
2015 et 2025
*(et - 900 000 ha toutes céréales
à paille)*



+29%
Un rebond par rapport
à une récolte 2024
catastrophique (-27%)

PARTIE 1

CAMPAGNE 2025/2026 :
UNE CRISE
QUI S'AGGRAVE



2025 DES RÉSULTATS NÉGATIFS POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Après une année noire en 2024, la moisson 2025 marque un retour à des rendements corrects mais elle ne remédie pas à une réalité économique alarmante. Longtemps considérés comme davantage résilients, voire privilégiés, les céréaliers français seront toujours dans le rouge en 2025. Une troisième année négative consécutive qui pourrait être celle de trop.

Si la moisson 2025 a retrouvé des couleurs avec 33 millions de tonnes de blé tendre récoltés (+4% par rapport à la moyenne 2020-2024), les cours du blé tendre ont suivi une tendance inverse inquiétante. En décembre 2025, la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) publiait ses résultats économiques définitifs pour l'année 2024 et confirmait la catastrophe que l'AGPB n'avait eu de cesse de faire remonter auprès des pouvoirs publics.

Avec un résultat courant avant impôt (RCAI) négatif de 6800 € par chef d'exploitation en 2024, les chiffres sont sans appel et succèdent à un exercice 2023 déjà dans le rouge pour les céréaliers français qui accusent désormais les revenus les plus bas, toutes filières agricoles confondues. Pire : les dernières prévisions d'Arvalis annoncent des résultats toujours négatifs pour 2025.

Pour la filière céréalière, les conséquences sont aujourd'hui concrètes et illustrent la perte de compétitivité et de souveraineté alimentaire française : près de 900 000 hectares de céréales à paille ont été perdus en 10 ans (lire plus loin : Recul des surfaces et dynamique de production).

Les aléas climatiques et la conjoncture économique n'expliquent pas tout : l'AGPB dénonce l'absence de mesures cohérentes et concrètes promises par les

décideurs politiques, en France comme en Europe, et qui permettraient enfin de s'attaquer aux maux structurels qui sapent la compétitivité et les capacités de résilience des céréaliers français.

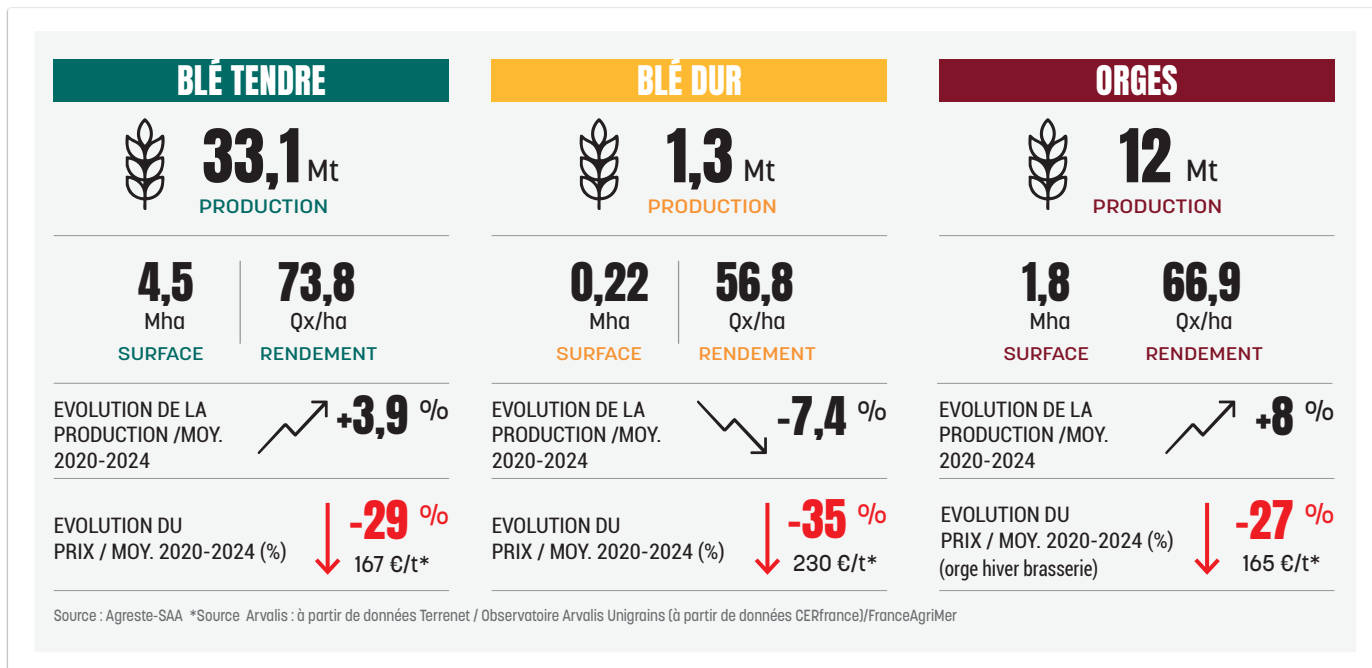


Eric THIROUIN et Annie GENEVARD sur le terrain en Région Provence Alpes Côte d'Azur le 18 juillet 2025



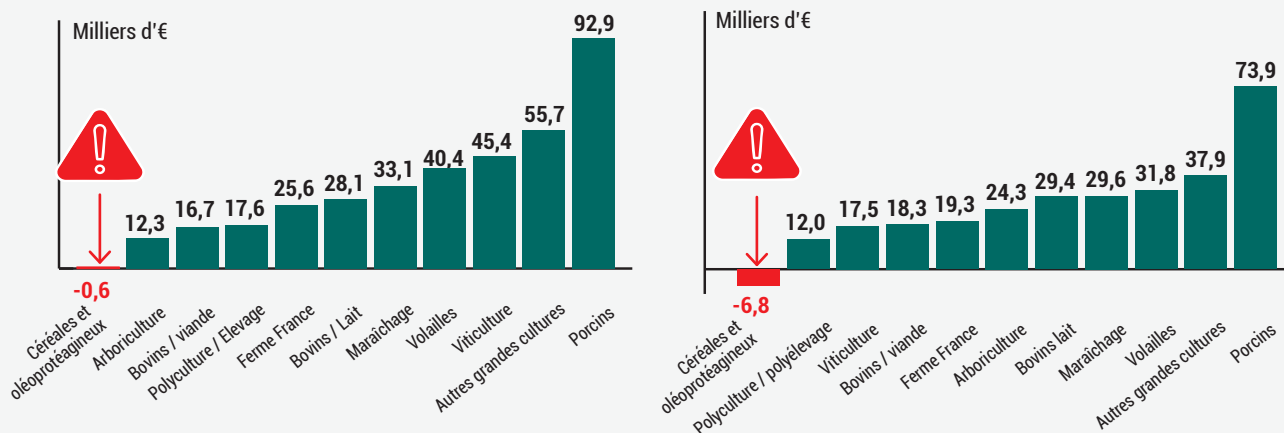
Le mythe du céréalier éternel privilégié de l'agriculture a vécu et l'AGPB en alerte l'ensemble de la classe politique : **il est urgent d'ouvrir les yeux et d'agir car plus aucune filière agricole n'est désormais épargnée.**

MOISSON 2025 : LES CHIFFRES



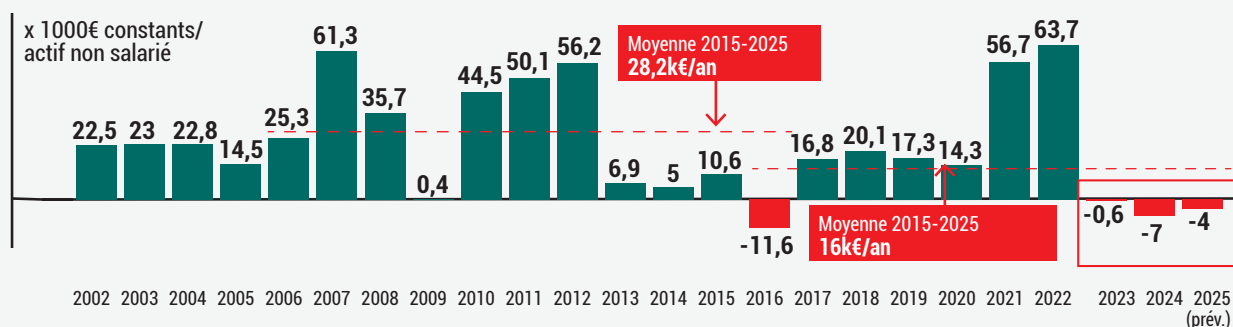
2023 LE PLUS BAS REVENU DE TOUTES LES FILIÈRES AGRICOLES... ET QUI SE DÉGRADE EN 2024

Résultat courant avant impôt (RCAI), et après paiement des charges sociales, par chef d'exploitation selon la spécialisation (Otex)



TROIS ANNÉES CONSÉCUTIVES DE REVENUS NÉGATIFS !

Évolution du Résultat courant avant impôt (RCAI), et après paiement des charges sociales, par chef d'exploitation spécialisée en céréales et oléoprotéagineux (Otex15)



Source : CCAN d'après RICA 2023

Source : Sources : Agreste-RICA, Arvalis

ÉVOLUTION DES CHARGES ET DÉGRADATION DES MARGES



Depuis 2023, les prix de vente du blé tendre ne couvrent plus les coûts de production. Cette situation résulte d'un effet ciseaux à l'œuvre depuis 3 ans

Pour rappel, en 2023, le niveau de charges à l'hectare avait atteint un point culminant, dans un contexte d'inflation particulièrement marquée, notamment sur les engrais et les carburants. Rapporté à la tonne de blé produite, l'ensemble des charges avait ainsi progressé de 12 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années (+ 47 % en engrais), tandis que le prix de la tonne de blé payé au producteur connaissait un recul brutal (- 32 % sur un an, - 9 % par rapport à la moyenne 5 ans).

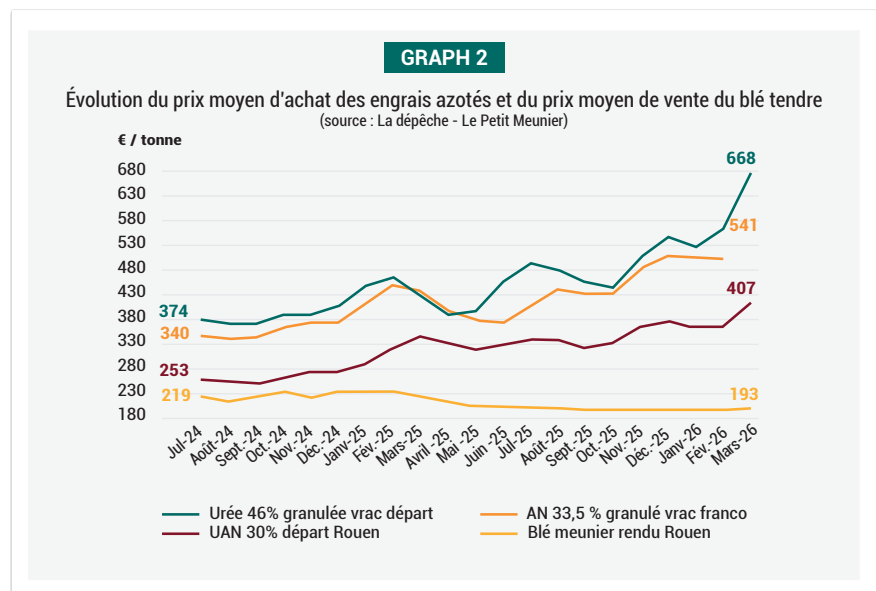
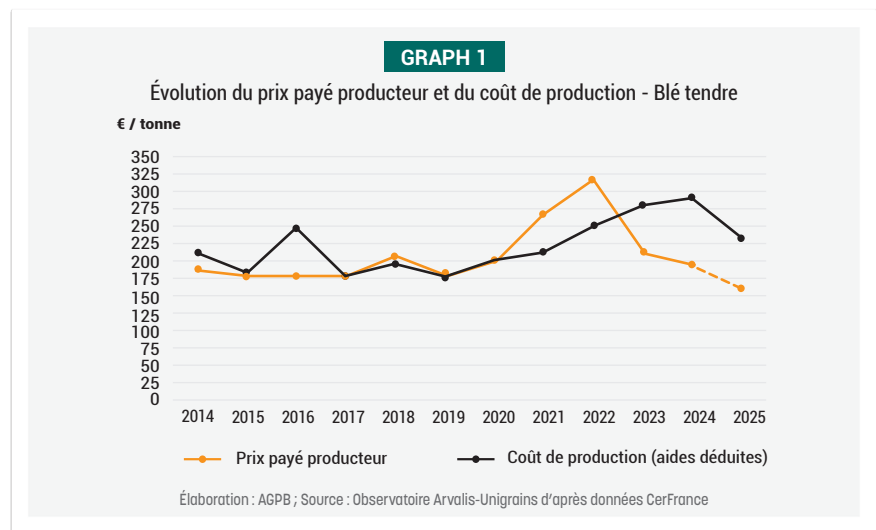
En 2024, des rendements historiquement faibles, liés à des conditions climatiques défavorables des semis à la moisson, avaient entraîné un recul de la production de blé tendre de plus de 25 %. Dans le même temps, le prix du blé continuait de s'effriter (-9 %), alors que le coût de production à la tonne atteignait un nouveau sommet (+13 % par rapport à la moyenne 5 ans).

En 2025, les prévisions d'Arvalis indiquent que le niveau des charges par hectare demeure élevé par l'inflation accumulée des années précédentes, empêchant notamment le retour aux valeurs observées avant 2022. Le redressement des rendements permet certes une décreue du coût de production ramenée à la tonne. Toutefois, la chute du prix de vente à son niveau le plus bas observé depuis plus de dix ans (en euros constants) maintient l'effet ciseau (Graph 1).

Enfin, ajoutons que pour la campagne 2026, la hausse continue du prix des engrais (consécutives aux barrières tarifaires sur l'origine russe au 1^{er} juillet 2025, à la mise en place du MACF

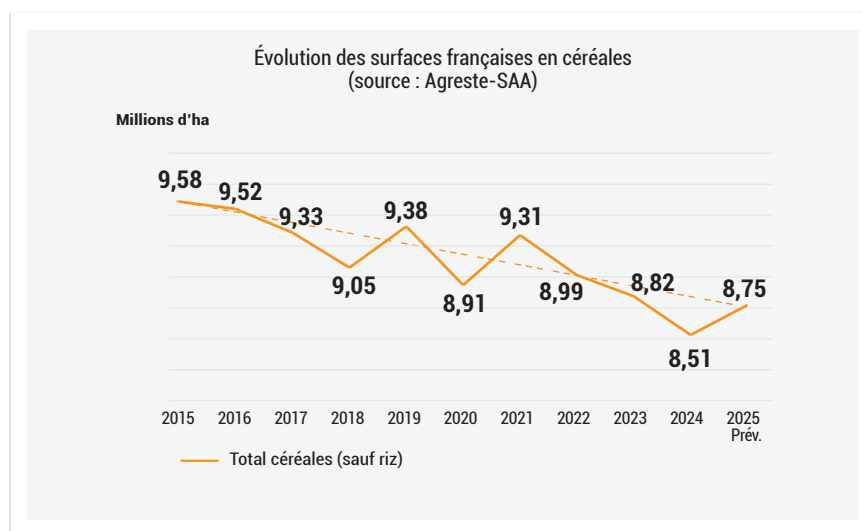
au 1^{er} janvier 2026 et au conflit en Iran en mars 2026), associée à l'absence de redressement du prix de vente du blé, laisse entrevoir la poursuite de l'effet ciseaux et la menace d'une 4^{ème}

année consécutive de résultats négatifs pour les céréaliers spécialisés... (Graph 2).



RECU DES SURFACES : UNE TENDANCE À INVERSER

Sur l'ensemble de la période 2015-2025, la surface de la France métropolitaine consacrée aux céréales suit une tendance baissière. En effet, cette surface est passée de 9,58 Mha en 2015 à 8,75 Mha en 2025 (soit - 0,9 % par an sur l'ensemble de la décennie).



Dans le détail par espèce, la **diminution est principalement due au blé tendre**, avec **4,5 Mha en 2025 contre 5,2 Mha en 2015**. Le recul est également notable en **blé dur**, puisqu'en 2025, on compte **un tiers de surfaces en moins** par rapport à il y a dix ans : **222 000 ha en 2025 contre 320 000 ha en 2015 (et plus de 500 000 ha en 2010)**. Un **recul significatif** est également observé en **triticale** (300 000 ha en 2025 contre 343 000 ha en 2015).

Parmi les autres principales espèces, **les surfaces consacrées aux orges sont celles qui résistent le mieux (-0,3 % par an, entre 2015 et 2025)**. Cela est essentiellement lié à la progression de la surface **d'orge de printemps (+ 2,6 % par an de 2015 à 2025)**, alors que

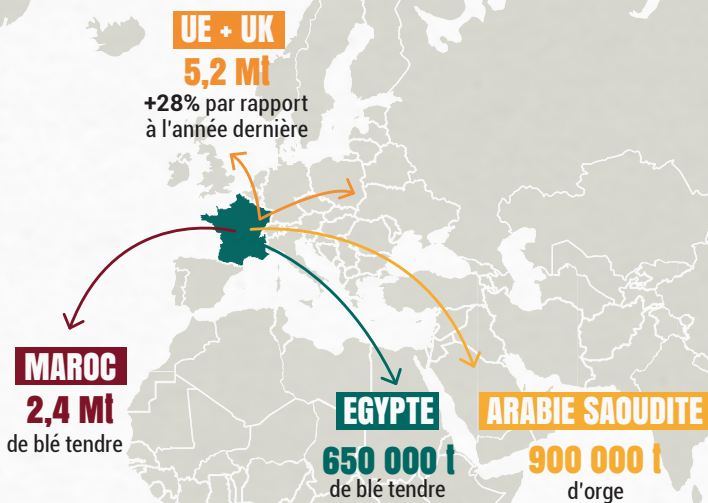
celle d'**orge d'hiver, majoritaire, est en recul (-1,4 % par an de 2015 à 2025)**.

Cette **réduction notable des surfaces consacrées aux céréales depuis dix ans** (dont près de 700 000 ha perdus en blé tendre et 100 000 ha perdus en blé dur) doit être prise en compte dans les objectifs identifiés lors des **Conférences sur la Souveraineté Alimentaire** voulues par la Ministre : **reconquête de parts de marché** en pâtes alimentaires (réduire la part de produits importés de **65 % à 55 %**), en farine (potentiel de **400 000 tonnes à reconquérir**), en biocarburants (objectif d'utilisation de **2,2 Mt de blé**, contre **1,6 Mt aujourd'hui**) ou encore besoin d'accompagnement de la demande en

alimentation animale et maintien de la part de **marché française à l'export** (objectif impliquant une **hausse de 10 % du volume exporté**, compte tenu de la **progression de la demande mondiale** prévue d'ici 10 ans).

L'atteinte de tels objectifs suppose donc d'**inverser rapidement la tendance** au recul des surfaces céréalières. Cela passera nécessairement par une **politique volontariste** en faveur d'une progression de la production française de céréales, aussi stratégique d'un point de vue géopolitique, qu'essentielle à la **souveraineté alimentaire de l'Union Européenne**.

EXPORT : UN FLEURON FRANÇAIS, SOUMIS À UNE CONCURRENCE FÉROCE



Volumes exportés de juillet 2026 à février 2027

EXPORT : LES CHIFFRES



14,7 Mt
BLÉ TENDRE



6,2 Mt
ORGE

+35%
VS CAMPAGNE PRÉCÉDENTE



6,2 Mds €
Excédent commercial
en 2025 (céréales)
(7,4 Mds d'€ en moyenne 2020/2024)

Pour la campagne 2025-2026, l'objectif d'exportation s'élève à **14,7 millions de tonnes en blé tendre et 6,2 millions de tonnes** en orge. Réalisé aux deux-tiers à fin février, cet objectif montre un rebond marqué par rapport à la campagne précédente (+ 35 %) et un retour au niveau de la moyenne 5 ans.

Alors que la Chine et l'Algérie restent des débouchés absents pour la deuxième campagne de suite, le rebond de l'export français en blé s'appuie notamment sur le développement significatif des volumes destinés aux pays-tiers, Maroc en tête (2,4 millions de tonnes à fin février,

soit 4 fois plus qu'il y a un an), mais aussi Egypte (650 000 tonnes, soit 5 fois plus qu'un an auparavant). On note également le regain de l'export vers l'UE à 27 + UK (5,2 millions de tonnes à fin février, soit + 28 % par rapport à l'année dernière).

En orge, on retiendra surtout la progression spectaculaire de l'export à destination de **l'Arabie Saoudite** (près de 900 000 tonnes, contre à peine 30 000 tonnes il y a un an), tout comme la progression des envois vers le **Moyen-Orient et le Maghreb**.

Ainsi, derrière des produits phares comme le blé et l'orge, les céréales

représentent le **premier poste d'exportation français en produits agricoles bruts**. L'excédent commercial qui en résulte, à hauteur de 6,2 Mds d'euros en 2025 (et 7,4 Mds d'€ en moyenne 2020-2024), a contribué de manière déterminante à atténuer la dégradation de l'excédent commercial français en produits agricoles et agroalimentaires, tombé cette année à 0,2 Md € seulement (contre 7,2 milliards en moyenne 2020-2024).

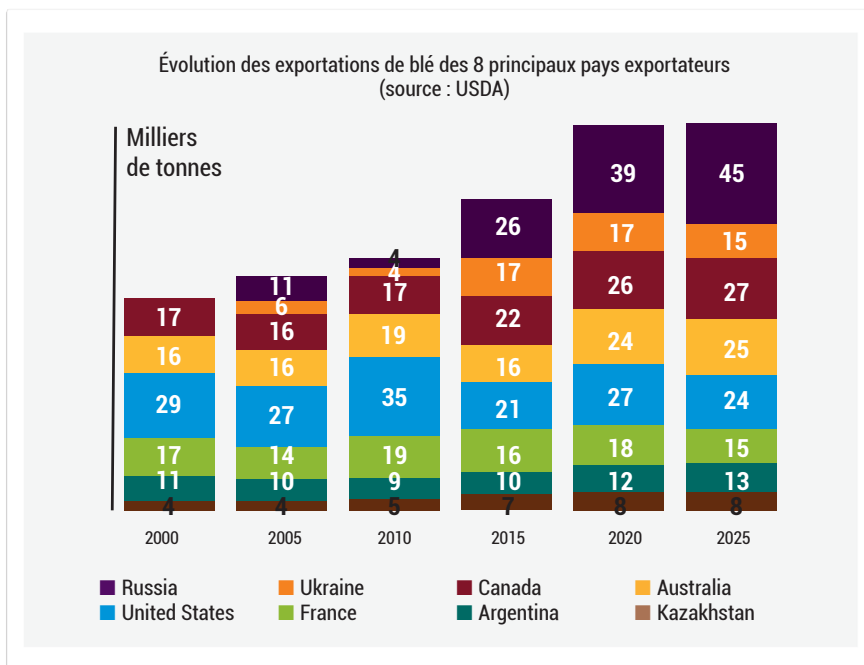
La France reste le 1^{er} producteur et exportateur de céréales de l'UE. Toutefois, dans un contexte d'accroissement de la production mondiale (+ 1,6 % par an depuis 25 ans) répondant à des besoins en hausse, le poids de la France dans les exportations mondiales de blé a reculé de 10 points, passant de 17% en 2000 à 7% en 2025.

Au contraire, sans que le conflit qui les oppose depuis 2022 ne le remette en cause, **la Russie et l'Ukraine ont vu leur part de marché s'accroître de façon spectaculaire depuis 2010** : la **Russie exporte** aujourd'hui plus de **50 % de sa production et représente désormais 21 % des exportations mondiales** (contre 1% en 2000) et **l'Ukraine, qui exporte 65 % de sa production, représente 7 % des exportations mondiales** (contre moins de 1% en 2000).

Et si la perte de parts de marché française s'observe à l'échelle mondiale, on la mesure aussi au sein de l'UE à 27 : sur l'ensemble des importations de céréales des 27, la part de l'origine France est passée de 24 % il y a 10 ans (moy. 2013-2015) à 17 % depuis 3 ans (moy. 2023-2025). Celle de l'Ukraine est passée de 13 % à 21 %.

Au-delà du constat d'une production française stable, voire en baisse, alors que celles de pays concurrents progressent, se pose la question des facteurs de compétitivité économiques. La taille des exploitations doit être à ce titre soulignée : en France la surface moyenne d'une exploitation en **grandes**

cultures se situe autour de 120 ha, et certaines peuvent atteindre au maximum quelques centaines d'hectares...**Contre plusieurs milliers chez nos concurrents internationaux**, permettant à ces derniers de compenser des rendements inférieurs tout en diluant beaucoup plus largement leurs coûts de production.



FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ DES EXPLOITATIONS...



Au-delà de mesures d'urgence indispensables à la survie d'un grand nombre d'exploitations, l'AGPB travaille, via sa Commission Économie, à identifier et à porter les leviers qui permettront d'améliorer la compétitivité des exploitations céréalières françaises.

- **Le suivi de la structure des charges, des rendements et du revenu** des exploitations céréalières spécialisées, à partir - entre autres - des données du **RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole)**, permet d'identifier les **indicateurs de performance et de compétitivité** au regard des **concurrents internationaux** : **efficacité des charges spécifiques (engrais, phytos...), rendement, taille de l'exploitation, composition de l'assolement, maîtrise des charges de mécanisation et des amortissements, recours à l'externalisation d'une partie des travaux...** Autant de leviers soulevés par l'AGPB pour identifier des axes d'amélioration pour la compétitivité des exploitations françaises.

- **Les leviers de performance** techniques sont étudiés en lien étroit avec **Arvalis** : **adaptation de pratiques agricoles** dans un contexte de changement climatique, **ajustement des dates de semis, évolution des assolements, agriculture de précision...**
- Enfin, les **opportunités de diversification** sont analysées, dans le domaine alimentaire ou non, notamment au travers de la **Commission Bioéconomie (méthanisation, agrivoltaïsme, biocarburants...)**

...ET DISPOSITIFS OBTENUS (FONDS D'URGENCE)

Face au constat inédit de trois années consécutives de résultats négatifs pour les exploitations céréalières spécialisées de l'Otex 15, les éléments fournis par l'AGPB à la DGPE (Direction Générale de la Performance Economique des Entreprises) ont permis de déclencher une mesure d'urgence en faveur des exploitations.

Celle-ci a pris la forme d'un **fonds d'urgence exceptionnel de 35 millions d'€, complété par une enveloppe de 5 M€ de prise en charge de cotisations MSA en 2026.**

Afin de cibler les exploitations céréalières spécialisées, la répartition régionale de ce fonds d'urgence a été basée sur

celle des surfaces en céréales & protéagineux des exploitations de l'Otex 15 (ces cultures ayant été les plus affectées par la dégradation des marges sur la période 2023-2025).

FOCUS

A NOTER :

Un 1/10^{ème} de l'enveloppe du fonds d'urgence a été spécifiquement réparti entre les régions en fonction de la part de leurs surfaces classées en zones défavorisées simples (zones soumises à contraintes spécifiques et zones soumises à contraintes naturelles, hors zones de montagne) et zones intermédiaires.

35 M€
FOND D'URGENCE
EXCEPTIONNEL

5 M€
PRISE EN CHARGE DES
COTISATIONS MSA EN 2026

Une fois les enveloppes régionales définies, les régions ont eu pour consigne de procéder à une répartition par département, en cohérence avec les principes de la répartition par région. L'objectif a alors été de laisser une marge de souplesse aux cellules de crise départementales, pour affiner les critères d'éligibilité fournis à titre indicatif, dans le but de cibler les exploitations les plus fragilisées.



1 RÉPARTITION RÉGIONALE

Selon les surface en céréales et protéagineux des exploitations de l'Otex 15.



2 RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE

En cohérence avec le principe de la répartition par région.



3 CELLULE DE CRISE DÉPARTEMENTALE

Marge de souplesse pour affiner les critères d'éligibilité.



4 CIBLER LES EXPLOITATIONS

Les plus fragilisées par la dégradation des marges sur la période 2023-2025

PARTIE 2

DES COMBATS POUR TOUS LES CÉRÉALISERS





PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 : UNE MOBILISATION CONSTANTE POUR DES AVANCÉES CONCRÈTES



Le 2 février dernier, la séquence budgétaire s'est finalement achevée, après le rejet des deux dernières motions de censure à l'Assemblée nationale. Dans un contexte économique particulièrement dégradé pour notre filière, nous avons été pleinement mobilisés tout au long de l'examen de ce projet de loi de finances.

Après des parlementaires comme du gouvernement, nous n'avons cessé de porter nos priorités, avec une ligne claire : **faire reconnaître la réalité économique** des céréaliers et **obtenir des mesures concrètes** pour soutenir les exploitations.

Cet engagement de chaque instant a contribué à faire progresser la **prise de conscience des pouvoirs publics**. Une étape indispensable pour l'avenir de notre filière, qui s'est traduite par **plusieurs avancées significatives** dans ce budget :

- **La suppression de la hausse de la fiscalité sur les biocarburants**, initialement prévue dans le texte du gouvernement ;

- **La prorogation du crédit d'impôt en faveur de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)** ;
- **L'intégration de l'aléa économique dans la déduction pour épargne de précaution (DEP)**, au même titre que l'aléa climatique.

Nous avons également mené un **combat déterminé** sur les dispositifs d'accompagnement des exploitations en difficulté, notamment le **fonds d'allègement des charges (FAC)** et la **prise en charge des cotisations sociales (PEC)**.

Si les montants obtenus restent en deçà des besoins exprimés (**100 millions d'euros demandés**), des moyens ont

néanmoins été débloqués : **35 millions d'euros pour le FAC** et **5 millions d'euros en 2026 pour la prise en charge des cotisations MSA**, annoncés par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard.

—
**FAIRE RECONNAÎTRE
LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE
DES CÉRÉALIERES**
—

PROJET DE LOI D'URGENCE :

LA PROTECTION ET LA SOUVERAINETÉ AGRICOLES : UN SIGNAL ATTENDU, MAIS ENCORE INSUFFISANT

Face à la crise profonde que traverse le secteur, nous avons porté avec force la nécessité d'un texte agricole ambitieux. Cette demande a été entendue avec la présentation du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. S'il ne constitue pas la loi d'exception que nous appelions de nos vœux, à l'image de dispositifs mis en place pour les Jeux Olympiques ou la reconstruction de Notre-Dame, ce texte envoie néanmoins

un signal politique attendu par l'ensemble des agriculteurs.

Pour autant, dans sa rédaction actuelle, il ne permettra pas de répondre à la gravité de la situation : baisse de la production, explosion des charges, disparition des marges, revenus durablement négatifs et innovation freinée. C'est pourquoi nous avons formulé des propositions concrètes pour renforcer ce projet de loi, autour de plusieurs axes structurants :

- RECONQUÉRIR NOTRE SOUVERAINETÉ AGRICOLE
- LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE
- SÉCURISER L'ACCÈS À L'EAU ET DÉVELOPPER LE STOCKAGE
- PROTÉGER LE FONCIER PRODUCTIF
- RENFORCER LA PROTECTION CONTRE LES ATTEINTES AUX EXPLOITATIONS
- SÉCURISER LES PROJETS FACE À L'INSTABILITÉ JURIDIQUE

FOCUS

AUDITIONS : DÉFENDRE ET TÉMOIGNER DES RÉALITÉS CÉRÉALIÈRES AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION ET DU LÉGISLATEUR

JUILLET 2025 :

Audition par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur les financements du sanitaire végétal.

L'AGPB a été auditionnée par le CGAAER aux côtés de l'AGPM, la FOP et la CGB. Le financement des politiques sanitaires est généralement appréhendé d'un point de vue très partiel par les pouvoirs publics. C'est notamment le cas concernant la surveillance et la lutte contre des organismes de quarantaine pourtant essentielles tant sur le plan de la qualité que pour la sécurité des consommateurs. L'AGPB a rappelé à cette occasion :

- L'absolue nécessité de conserver des cultures saines répondant aux qualités sanitaire et technologiques exigées
- L'importance de conserver des dispositifs de suivis des bioagresseurs.

Sans oublier de souligner que le prix de ces exigences est essentiellement porté par les agriculteurs : la gestion du risque et la protection des cultures ont un coût élevé.

DÉCEMBRE 2025 :

Audition par la commission des affaires économiques du Sénat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

Concernant le projet de loi de finances pour 2026, dans un contexte très tendu où les revenus des céréaliers sont négatifs pour, la troisième année consécutive, cette audition nous a permis de porter des enjeux essentiels :

- La suppression de la hausse de la fiscalité sur les biocarburants B100 et de E85.
- L'obtention pour les agriculteurs victimes de sinistres d'une exonération des montants réintégrés au titre de la DEP.
- La prise en compte des aléas économiques au même titre que les aléas climatiques dans le dispositif de dotation pour épargne de précaution.
- La mise en place d'un fonds d'allègement des charges (FAC) en faveur des céréaliers, doté d'un budget de 50 millions d'euros.
- L'abondement de 20 millions d'euros au budget alloué au fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS) de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour des prises en charge de cotisations sociales (PEC).
- Le maintien du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures, avec un budget dédié.

- La défiscalisation sur la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Audition en vue de l'actualisation du rapport sénatorial "La France, un champion agricole, pour combien de temps encore ?"

Cette audition fut l'occasion de rappeler que les céréaliers et leur filière affrontent une volatilité des prix croissante (prix au plus bas en 2025), des pertes de parts de marché dans un contexte de concurrence internationale accrue et subissent de plein fouet l'impact des événements géopolitiques. Avec pour conséquence majeure une perte de compétitivité (effet ciseaux) menaçant lourdement la pérennité des exploitations céréalières françaises.

L'AGPB a ainsi exprimé le besoin crucial de pouvoir disposer d'outils de gestion des crises en proposant notamment une réflexion autour des filets de sécurité : gestion de marché ; prix d'intervention ; stockage stratégique...

Enfin, nous avons souligné la nécessité de protéger nos marchés. Concernant les moyens de production, l'étau réglementaire doit être desserré afin d'être sur un pied d'égalité avec nos concurrents. Nous avons en effet besoin d'une PAC forte et commune, ainsi que d'un soutien aux zones intermédiaires.

AVRIL 2026 :

Audition par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les enjeux, perspectives et demandes de la filière céréalière

Un contexte critique face auquel l'AGPB a défendu un cap pour la filière céréalière avec une vision pour les 30 ans à venir :

- Renforcer la production des céréales, et notamment du blé, pour répondre aux attentes d'une démographie mondiale croissante : nourrir 10 milliards d'habitants à l'horizon 2050. Pour la France, il s'agit d'un enjeu géopolitique essentiel et même d'une « arme de diplomatie massive » pour peser dans le concert des nations

- Mieux intégrer la dimension européenne avec une PAC en mesure de gérer les chocs climatiques et l'instabilité des marchés (filets de sécurité).

Pour l'AGPB et la filière, un objectif clair : tout mettre en œuvre pour conserver notre souveraineté alimentaire et agricole. Pour y parvenir, nous défendons l'urgence à développer des solutions concrètes pour nos moyens de production. Mais également un soutien renforcé à la recherche pour répondre aux défis agronomiques qu'implique le changement climatique.

Enfin, face aux tensions internationales, il n'y a plus de place pour la naïveté européenne : l'acte de production doit redevenir une priorité et se substituer aux politiques

décroissantes qui menacent gravement la sécurité et la souveraineté alimentaire en Europe depuis trop longtemps.



Audition d'Eric Thirouin par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale le 8 avril 2026

ACCÉLÉRER L'ACCÈS AUX INNOVATIONS EN AMÉLIORANT LA RÉGLEMENTATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Concernant l'usage des produits phytosanitaires, la réduction du nombre de molécules disponibles sur le marché s'accroît. Les multiples suppressions (dont récemment celle du flufénacet) conduisent à la concentration des usages sur un nombre restreint de molécules (aux modes d'action distincts), ce qui accélère, in fine, l'apparition de résistances.

Par ailleurs, de nombreuses solutions notamment herbicides sont remises en question au niveau européen compte tenu de leur profil de "candidates à la substitution". C'est pourquoi, nous constatons de plus en plus d'interdictions de produits ou de molécules sans "réelles" alternatives. Cette situation est particulièrement problématique pour la gestion des graminées et impacte fortement la filière des céréales à paille.

En parallèle, trop peu d'innovations proposant des alternatives efficaces sont à attendre sur le court terme. En avril 2026, une nouvelle molécule a été approuvée au niveau européen : la bixlozone dont le dossier d'homologation auprès de l'EFSA avait été déposé en ... 2018. Soit 8 années de procédures au niveau européen avant d'obtenir l'approbation de cette substance.

Néanmoins, l'ouverture de l'omnibus de simplification "santé" qui réouvre le règlement européen 1107/2009, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir. L'AGPB, en lien avec la FNSEA et le COPA-COGECA, porte de nombreuses demandes visant à accélérer la sortie de nouvelles innovations. Nous poussons à ce que les propositions de simplification sur le biocontrôle proposées par la commission soient élargies à l'ensemble des produits phytosanitaires (délai de grâce plus long, AMM illimitées, zone unique d'évaluation, facilitation d'autorisation pour les usages mineurs ...).

Pour éviter les impasses au champ, la simplification des procédures d'homologation reste essentielle pour chaque innovation disponible, quel que soit son profil.

De même en France, nous souhaitons éviter toute interdiction tant que l'UE n'a pas statué sur les molécules, surtout en absence d'alternatives viables pour les filières (ex : triallate) :

- Dans le cadre de la loi d'urgence agricole, nos propositions visent à améliorer les procédures d'autorisation de produit comme la possibilité de compléter des dossiers en cours d'instruction à l'ANSES ou la priorisation de certains dossiers.

De plus, l'AGPB soutient auprès des autorités françaises et notamment auprès de l'ANSES une meilleure application des autorisations de produits via la procédure de reconnaissance mutuelle permettant de bénéficier des mêmes moyens de productions que nos voisins européens.

- Pour libérer un certain nombre de restrictions d'usages, l'AGPB travaille avec Phyteis et l'INRAE autour d'un outil d'aide à la décision évaluant le drainage des produits phytos. Nous souhaitons que ce dispositif soit reconnu pour pouvoir libérer des contraintes liées aux restrictions d'emploi des produits sur sols drainés. Ce travail de longue haleine vise à apporter des mesures de gestion dans les AMM et pouvoir utiliser, sous certaines conditions, des herbicides faisant l'objet aujourd'hui d'une interdiction sur sols drainés quelles que soient les situations.

L'AGPB plaide pour une prise en compte de la balance bénéfiques / risques dans les évaluations préalables à l'approbation des substances actives, au niveau européen, et des autorisations de produits phytosanitaires, au niveau français.



FACE AUX IMPASSES EN DÉSHÉBAGE : CONCRÉTISER LE PRINCIPE DE « PAS D'INTERDICTION SANS SOLUTIONS »

À la suite de l'évaluation de l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments) mettant en évidence un critère "cut-off" du flufénacet, la Commission avait initialement proposé un retrait du flufénacet avec un délai de grâce de 6 mois pour la vente, complété de 6 mois supplémentaires pour l'utilisation.

Néanmoins, ce retrait conduisant à de nombreuses impasses techniques, l'AGPB, via le groupe céréales du COPA-COGECA, avait demandé des délais de grâce plus longs, permis par le règlement européen 1107/2009. Le Comité permanent des végétaux (SCoPAFF), composé des représentants des États Membres, a finalement validé le retrait du flufénacet avec des délais de grâce maximum soit 18 mois.

En parallèle, nous avons exprimé la nécessité d'un alignement de l'État français sur les délais de grâce permis par l'UE. Grâce à la mobilisation des céréaliers sur le caractère indispensable de la molécule pour gérer les graminées relais de l'ergot, nous avons obtenu

au niveau français ce délai de 18 mois permettant ainsi son utilisation jusqu'au 10 décembre 2026 soit 2 campagnes.

Deux innovations, toutes deux déposées à l'EFSA à l'automne 2018 sont en cours d'évaluation pour lutter contre les graminées sur céréales :

Le cinmethylin, utilisable uniquement sur blé tendre, présente une bonne efficacité sur vulpin est toujours en discussion au niveau européen. Cette molécule est déjà homologuée au Royaume-Uni depuis 2022.

La bixlozone, utilisable sur plusieurs cultures dont le blé tendre, le blé dur ou l'orge, plutôt efficace sur ray-grass, a été approuvée au niveau européen le 21 avril 2026. Nous demandons et poussons à une priorisation, pour que l'ANSES évalue au plus vite les dossiers afin que la molécule soit utilisée en remplacement du flufénacet dès l'automne 2027.

Au niveau français, l'AGPB défend une priorisation de l'évaluation du dossier "triallate" pour une finalisation de l'évaluation au plus vite, nécessaire pour

lever les distorsions avec nos voisins européens. Des produits à base de triallate sont autorisés dans de nombreux pays notamment en Italie, Espagne ou Allemagne.

Sans ces innovations, l'impossibilité de gérer les adventices peut conduire à des pertes de production de 13 à 18% en orge (orge d'hiver et d'automne) et d'environ 8% en blé dur selon Arvalis. Cette estimation intègre les pertes de rendement liées aux problèmes d'adventices et à la perte de surfaces engendrées par une absence totale de maîtrise des graminées.

L'AGPB reste donc fortement mobilisée, tant au niveau européen que français, pour permettre l'arrivée de ces innovations au plus vite dans les cours de ferme avec toujours le même objectif : améliorer la gestion des graminées et éviter le développement de l'ergot pour la santé de tous les consommateurs.



CONTRAT DE SOLUTIONS : LA POURSUITE DE L'INVENTAIRE DES ALTERNATIVES

Pour donner suite à un projet initié en 2017 par la FNSEA et d'autres organisations professionnelles agricoles, l'AGPB s'est pleinement mobilisée au côté de 45 partenaires du monde agricole pour aboutir en 2019 à la création de l'Association Contrat de solutions. Depuis, l'AGPB s'est engagée aux côtés des autres partenaires pour avancer ensemble dans une trajectoire de progrès pour la protection des plantes, en étant force de propositions et de solutions concrètes, efficaces et durables, tout en assurant la pérennité des exploitations, dans la logique du principe " pas d'interdiction sans solution ".

Concrètement, le Contrat de solutions réalise un inventaire des solutions alternatives existantes et permet la mise en réseau des acteurs clefs de la transition agroécologique. Aujourd'hui, ce sont 120 solutions qui sont inventoriées.

Cet inventaire porte sur l'ensemble des leviers qui permettent de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires : pratiques agronomiques, amélioration des plantes (génétique), numérique, robotique et agroéquipement, biocontrôle et démarches de filière et de territoire. L'AGPB s'est mobilisé à plusieurs reprises pour faire connaître ces pratiques appliquées aux céréales :

- Lors du Salon de l'agriculture 2026 avec le témoignage de Geoffroy DE LESQUEN à une table ronde autour de la protection intégrée des cultures sur le stand de Groupama.
- Lors de la célébration des 7 ans du Contrat de solutions le 2 décembre 2025 avec l'animation d'atelier autour de la santé et la prévention.



PRATIQUES
AGRONOMIQUES



AMÉLIORATION
DES PLANTES
(GÉNÉTIQUE)



NUMÉRIQUE,
ROBOTIQUE ET
AGROÉQUIPEMENT



BIOCONTRÔLE



DÉMARCHES DE
FILIERE ET DE
TERRITOIRE



Contrat de solutions : témoignage de Geoffroy DE LESQUEN - Salon de l'agriculture 2026

FOCUS DÉROGATION ET ACCÈS AUX INNOVATIONS :

L'AGPB OBTIENT UNE DEROGATION POUR LE COPSEED (TRAITEMENT SEMENCES UTILISABLE EN BIO)

Déposée à l'été 2025 par l'AGPB, la demande de dérogation 120 jours d'utilisation du Copseed auprès de la DGAI a été obtenue pour les semences traitées au Copseed entre le 27 septembre

2025 au 25 janvier 2026. Ce produit à base de cuivre, utilisable en agriculture biologique, permet de lutter contre la carie en recrudescence ces dernières années. Ce sursis bienvenu a donc permis

d'écouler les stocks constitués et surtout de sécuriser juridiquement les céréaliers en agriculture biologique dans la perspective des semis de l'automne 2025.



Victoire sur
le report de la saisie
numérique des données
phytos !

REGISTRE PHYTOS : SIMPLIFIONS LE REGISTRE ET PROTÉGEONS NOS DONNÉES !

—
Le règlement européen de 1107/2009 relatif à " la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques " oblige les agriculteurs à tenir un registre phytosanitaire.

Un Règlement d'exécution de 2023 est venu préciser notamment le contenu et le format des registres, en particulier le passage à partir du 1^{er} janvier 2026 au format numérique.
—

Notre mobilisation collective a permis d'obtenir à l'automne 2025 une décision au niveau européen inscrite dans le règlement d'exécution 2025/2203, ouvrant la possibilité à chaque État-membre de reporter d'un an cette obligation. Pour que ce report soit effectif en France, nous avons besoin d'un texte d'application avant fin 2025.

Suite à notre mobilisation auprès du ministère de l'Agriculture pour en disposer au plus vite, ce fût chose faite avec l'arrêté du 24 décembre 2025 : **le report de l'obligation de conversion au format électronique au 1^{er} janvier 2027 a ainsi été acté.**

Ce report du format numérique n'a toutefois pas répondu à nos demandes de simplification du contenu du registre phytosanitaire (contenu complexifié avec le règlement européen de 2023). Dans le cadre de l'omnibus de simplification « santé », nous avons proposé des amendements qui ont été repris par la FNSEA et le COPA pour simplifier le registre phytosanitaire et limiter les données saisies au strict minimum.

Nous avons porté des amendements tous repris dans la position du COPA visant à :

- Supprimer l'obligation du format numérique
- Simplifier le contenu (enlever les horaires de traitements, stades phénologiques, le numéro d'AMM, le lot de la semence ...)

—
**NOUS ESPÉRONS
QUE L'OMNIBUS DE
SIMPLIFICATION « SANTÉ »
PUISSE RÉPONDRE À NOS
DEMANDES DANS LES PLUS
BREFS DÉLAIS !**
—

FOCUS

TRANSMISSION DES REGISTRES PHYTOSANITAIRES : UNE VICTOIRE JURIDIQUE ET SYNDICALE FACE A GÉNÉRATIONS FUTURES

Le Conseil d'État a invalidé le jugement qui exigeait de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, la transmission à l'ONG Générations Futures des registres phytosanitaires d'exploitations agricoles. Une décision historique qui est le fruit d'une mobilisation juridique inédite déployée par la FNSEA et l'AGPB pour protéger les données personnelles des agriculteurs et envoyer un signal clair aux ONG face aux excès d'une judiciarisation stigmatisante à l'encontre du monde agricole.

Tout commence en 2023 quand Générations Futures exige de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, la transmission des registres phytosanitaires d'agriculteurs de plusieurs exploitations de communes de la région.

L'ONG militante qui n'en n'était pas à sa première tentative, fondait sa demande sur « l'addition » de deux principes :

- La possibilité pour toute personne d'accéder aux données environnementales détenues par l'administration (principe reconnu par le code de l'environnement)
- L'obligation faite à tout exploitant de transmettre à l'autorité publique son registre phytosur demande (obligation découlant du règlement européen sur la mise en marché des produits phytopharmaceutiques).

Une interprétation du droit rejetée par la DRAAF qui fondait son refus sur le fait qu'elle n'était pas en possession des registres phytosanitaires demandés et qu'elle ne pouvait donc transmettre ce qu'elle n'avait pas.

Mais en juillet 2025, suite à l'action intenté par Générations Futures, le tribunal administratif de Bordeaux condamne l'administration et ordonne la transmission des registres phytosanitaires.

Contestant cette décision, le ministère de l'Agriculture se pourvoit en cassation, immédiatement suivi par la FNSEA qui se constitue partie volontaire en s'appuyant sur la mobilisation totale du pôle juridique de l'AGPB.

Pour nos organisations syndicales, l'objectif est clair : dénoncer et décourager les actions abusives des organisations qui jettent en pâture les données personnelles des agriculteurs et alimentent ainsi une stigmatisation injuste de notre métier sans en connaître les réalités.

En cassant le jugement du tribunal de Bordeaux et donnant ainsi raison à la DRAAF ce mercredi 25 mars, le Conseil d'État protège un principe fondamental à nos yeux : la protection des données personnelles des agriculteurs.

Car il ne s'agit pas ici de « camoufler » le travail de protection de nos cultures : l'accès aux données des registres phytosanitaires par les autorités publiques compétentes est légitime et encadré... Mais cet accès ne peut en aucun cas être autorisé à des militants dont le seul objectif se résume à un agribashing permanent

Ce résultat conforte l'AGPB et ses partenaires syndicaux dans le choix d'une stratégie juridique syndicale offensive pour les prochains combats à venir : nous ne nous laisserons plus faire !

Néanmoins, le prochain combat est déjà en cours à Bruxelles afin d'obtenir des modifications au niveau européen pour sécuriser davantage les agriculteurs en limitant les possibilités d'accès aux données par des tiers, dans le cadre de l'omnibus de simplification « santé ». Ainsi, l'AGPB a proposé plusieurs amendements repris par le COPA pour limiter la transmissibilité des données du registre inscrit dans le règlement 1107/2009 et pour limiter de l'accès aux données environnementales dans une directive de 2003.



PROCHAIN COMBAT : BRUXELLES

Néanmoins, le prochain combat est déjà en cours à Bruxelles afin d'obtenir des modifications au niveau européen pour sécuriser davantage les agriculteurs en limitant les possibilités d'accès aux données par des tiers, dans le cadre de l'omnibus de simplification « santé ». Ainsi, l'AGPB a proposé plusieurs amendements repris par le COPA pour limiter la transmissibilité des données du registre inscrit dans le règlement 1107/2009 et pour limiter de l'accès aux données environnementales dans une directive de 2003.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES AGRICULTEURS



Ce résultat conforte l'AGPB et ses partenaires syndicaux dans le choix d'une stratégie juridique syndicale offensive pour les prochains combats à venir :

**NOUS NE NOUS LAISSERONS
PLUS FAIRE !**

EAU : CAPTAGES, NORMES ET MAINTIEN DE LA PRODUCTION

Des travaux sont en cours par l'État dans le cadre du groupe national captages afin de transposer la directive « eau potable » de 2020. L'État souhaite que les captages soient classés sensibles dès lors que l'eau brute atteint 80% de la norme eau distribuée (EDCH). Sur cette base, l'État a réalisé des simulations montrant qu'on arrive à classer entre 20 et 25% de la SAU française en captage sensible. De ces 25% de la SAU, les céréales (à paille + maïs) en composent près de 45%, soit un impact colossal de 3 millions d'hectares de céréales impactés

De ce constat et d'un rejet massif de ces propositions par la profession, le projet de loi d'urgence supprime la notion de captage « sensible » au profit d'un autre concept : les captages prioritaires avec l'intégration des zones les plus vulnérables aux pollutions. Cela permettrait de concentrer les plus gros efforts de protection des captages contre les pollutions diffuses sur les zones les plus vulnérables sans connaître pour l'instant le décret d'application qui permettra de déterminer les critères.

Avant toute décision de critère de classement et de mesures imposées aux agriculteurs, L'AGPB plaide pour la réalisation préalable d'études d'impacts sur les volets socio-économiques pour l'agriculture, les filières et les territoires afin d'en mesurer les conséquences. De plus, sur le sujet de la préservation de la ressource en eau, nous portons auprès des politiques et des pouvoirs publics les messages suivants :

- Un partage de la responsabilité entre les producteurs d'eau potable et les acteurs des territoires (notamment agriculteurs).
- Les mesures au sein des captages qui nécessiteront une protection ne doivent pas être de nouvelles contraintes réglementaires. Il faut garantir un accompagnement financier et technique adapté pour les agriculteurs cultivant sur ces zones. Elles doivent être soutenables pour les producteurs agricoles avant toute mise en œuvre. Cela doit être questionné jusqu'à la compensation financière (transitions, changements de pratiques, pertes de rendements et de revenus, compensation des charges plus élevés).

Des mesures uniformes, non proportionnées aux risques, non adaptées à la diversité des situations et non accompagnées financièrement ne pourront que susciter le rejet des agriculteurs qui vivent et entreprennent dans les aires d'alimentation de captage.

3 Millions
D'HECTARES DE
CÉRÉALES IMPACTÉS



20 à 25 %
DE LA SAU FRANÇAISE
CLASSÉE EN CAPTAGE
SENSIBLE



45%
DES CÉRÉALES
CONCERNÉES

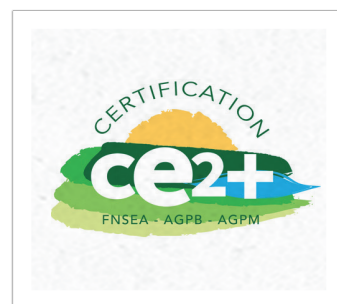
CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE CE2+ : VOIE D'ACCÈS AUX ÉCO-RÉGIMES

Portée par l'AGPB, la FNSEA et l'AGPM, en étroite collaboration avec les services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la **certification environnementale de niveau 2+ (CE2+)** est une des **voies d'accès aux éco-régimes** avec l'objectif de **garantir un accès plus juste à la nouvelle PAC** pour des milliers d'agriculteurs.

Cette voie permet de reconnaître les agriculteurs engagés dans l'agriculture de précision et s'inscrit pleinement dans la démarche Haute Valeur Environnementale (HVE). La CE2+ est une certification exigeante adaptée aux réalités des exploitations agricoles. Elle reconnaît et **valorise enfin les actions quotidiennes des exploitations agricoles en faveur de l'environnement**, telles que l'agriculture

de précision ou encore le recyclage des déchets.

Par ailleurs, l'AGPB est membre de la CNCE (Commission nationale de la certification environnementale) où elle défend les intérêts des producteurs et notamment le maintien du niveau d'exigence du cahier des charges **pour garantir l'accès à la certification pour les agriculteurs.**





PAC : FACE AU GRAND DÉMANTÈLEMENT, DÉFENDRE LA COHÉRENCE

Baisse du budget, abandon d'une politique réellement commune, suppression des DPB, dégressivité des aides à la surface, plafonnement des soutiens...

Les orientations présentées par la Commission européenne témoignent d'un changement de cap radical pour la future PAC. Derrière un discours affiché sur la sécurité et la souveraineté alimentaires, ces propositions traduisent en réalité une approche largement dominée par la renationalisation, au risque de fragmenter encore davantage la politique agricole européenne et d'accroître les distorsions de concurrence entre États membres.

Ce profond changement de paradigme est particulièrement préoccupant pour les grandes cultures, qui se retrouveraient en première ligne de ces évolutions : remise en cause des outils historiques de la PAC, affaiblissement du soutien au revenu, hétérogénéité accrue des règles et des niveaux d'aides selon les pays. Dans ce contexte, une mobilisation collective forte et coordonnée est indispensable pour réaffirmer la nécessité d'une PAC cohérente, lisible et véritablement européenne.

Sur la base de la position arrêtée début 2025, les équipes de l'AGPB – élus comme salariés – se sont fortement mobilisées pour porter ces messages. Ce travail de

partage et de pédagogie est mené en France, au sein du réseau FNSEA, mais également auprès de l'ensemble de la filière céréalière via Intercéréales, afin de faire comprendre aux autres maillons de la chaîne les enjeux économiques, agronomiques et stratégiques liés à l'avenir de la PAC pour les grandes cultures. Cette action se déploie également à l'échelle européenne. L'AGPB intervient activement au sein des instances du COPA-COGECA et d'ELO, et mène un travail direct auprès des institutions européennes : participation aux groupes de dialogue civil de la Commission, échanges avec les députés du Parlement européen, présence dans les débats portés lors des événements et travaux de Farm Europe. L'objectif est clair : peser dans les discussions budgétaires et réglementaires et rappeler que la PAC reste un pilier essentiel du projet européen.

Si le Parlement européen, après avoir envisagé un rejet des règlements, semble maintenir la pression pour une revalorisation du budget de la PAC et pour éviter un sous-financement de la première politique européenne, force est de constater qu'une nouvelle étape de la renationalisation paraît difficilement évitable. Cette perspective impose une vigilance accrue et un engagement renforcé pour limiter ses effets négatifs.

Le combat se poursuit donc pour réduire les risques de distorsions de concurrence au sein même de l'Union européenne. Un travail considérable d'amendements, au Parlement comme au Conseil, doit être mené par l'AGPB et ses partenaires syndicaux : refuser une dégressivité automatique et uniforme d'une aide surfacique unique, s'opposer à un plafonnement « à la carte » entre États membres, préserver des outils adaptés aux réalités de la filière céréalière, et garantir, dans tous les territoires français, le maintien d'une céréaliculture économiquement viable et compétitive.

Une mobilisation collective forte et coordonnée est indispensable pour réaffirmer la nécessité d'une PAC cohérente, lisible, et véritablement européenne.

FOCUS**LA SITUATION DES ZONES INTERMÉDIAIRES**

L'AGPB a affirmé son alignement avec les objectifs de la FNSEA visant à renforcer la production agricole et à garantir un revenu durable aux agriculteurs, en particulier dans les zones à faible et moyen potentiel. Elle a souligné l'importance de solutions diversifiées, adaptées aux réalités locales et la nécessité d'une vigilance particulière sur les enjeux de main-d'œuvre.

L'AGPB a soutenu le réarmement de la production et la relance des filières confrontées à la baisse des rendements, tout en défendant le renouvellement des générations et la reconnaissance des pratiques spécifiques aux zones inter-

médiaires. Elle a également alerté sur les limites des MAEC actuelles pour les grandes cultures, jugées peu attractives en raison de contraintes élevées et de plafonnements régionaux, appelant à une adaptation locale des dispositifs et à leur déplafonnement.

Enfin, face à la crise, l'AGPB a demandé l'activation de mesures d'urgence (réserve de crise européenne, reports de cotisations, prêts garantis) et a exprimé ses inquiétudes quant aux effets de la nouvelle architecture de la PAC sur les zones intermédiaires, notamment en raison de la dégressivité et du plafonnement des aides.



**PRODUIRE ET ASSURER
UN ENVIRONNEMENT
DURABLE**



**ALERTER
SUR LES LIMITES DES
DISPOSITIFS ACTUELS**



**SOUTENIR
EN PÉRIODE DE CRISE
ET D'INCERTITUDE**

ENGRAIS : UN INTRANT VITAL PRIS DANS UNE SPIRALE INQUIÉTANTE

A lors que la situation s'annonçait problématique, l'AGPB a lancé, dès l'été 2025, une enquête directe auprès des céréaliers afin de renseigner le prix des engrais en cours de ferme.

En effet, en juillet 2025 sont entrées en vigueur des rétorsions commerciales européennes sur les engrais d'origine russe. L'AGPB et ses partenaires ont demandé une action sur les autres droits de douane afin de diversifier les sources d'approvisionnement. Le règlement européen prévoyait deux engagements de la Commission européenne : une surveillance renforcée du marché des engrais et en cas de hausse substantielle des prix par rapport aux niveaux de 2024, une évaluation de la situation assortie de mesures d'atténuation comme la suspension des droits de douane appliqués aux importations d'engrais azotés depuis les pays tiers, à l'exception de la Russie et la Biélorussie.

L'AGPB a pu rappeler ces engagements lors des réunions de l'observatoire des prix des engrais dès l'automne 2025, puis début 2026, mais aussi lors de rencontres avec le Commissaire européen Hansen et les autorités françaises. A l'heure de la mise sous pli de ce rapport d'activité, la mesure de suspension des droits de douane n'est toujours pas effective...

Dans ce contexte difficile, les détails du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, le désormais fameux MACF, ou CIBAM pour son acronyme anglais, ont commencé à fuir. Bien loin des 5 à 10€/t de taxe supplémentaire envisagée, la Direction Général Energie et Climat française a publié une calculatrice destinée à « aider » les importateurs à estimer le montant du MACF avec une annonce de coût pouvant atteindre les 144€/tonne d'urée ou 121€/tonne pour de la solution azotée. En collaboration avec l'AFCOME, le COPA-COGECA et les autres utilisateurs d'engrais, l'AGPB a dénoncé les impacts économiques pour les céréaliers français.

Grâce à nos actions, la majoration des valeurs par défaut, prévue à 30%, a été ramenée à 1% pour les engrais. Cependant, en parallèle, les valeurs par défaut définitives publiées le 31 décembre 2025, pénalisent fortement la solution azote américaine, avec un montant attendu à 98€/t. Cette avancée obtenue reste donc largement insuffisante pour atténuer le coût de ce dispositif.

Avec un niveau d'incertitude au-delà d'un seuil gérable, dû au prix des certificats carbone, au benchmark intra-UE ou aux méthodes d'estimation des émissions des usines pays tiers,



la demande de l'AGPB visant à suspendre l'application du MACF aux engrais a été portée par la France au Conseil de l'Union européenne, sans succès.

L'AGPB demande depuis des années un Plan de souveraineté engrais maintes fois annoncé mais jamais concrétisé.

L'objectif est de retrouver une production d'engrais minéraux sur le territoire européen à des prix compétitifs, avec un soutien en termes d'investissement aux producteurs d'engrais pour relancer et améliorer leurs capacités de toutes les formes d'azote : ammoniac, urée, ammonitrate, solutions azotées.

Il s'agit également d'encourager des technologies "bas carbone" : hydrogène, CCUS, ammoniac bleu et vert et de faciliter ces investissements sur les plans administratif, politique et financier.

ACCORDS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX : UNE OUVERTURE SUR LE MONDE, MAIS À QUEL PRIX ?

Les accords commerciaux internationaux ont occupé une place centrale dans l'action de l'AGPB, tant par leurs impacts directs sur les marchés céréaliers que par leurs conséquences structurelles sur la compétitivité des exploitations françaises.

Si l'AGPB réaffirme son attachement au commerce international et à la place de l'agriculture européenne dans la sécurité alimentaire mondiale, elle a alerté de manière continue sur les déséquilibres croissants générés par une ouverture des marchés non régulée, dans un contexte économique déjà très dégradé pour les producteurs.

La poursuite des échanges commerciaux totalement libéralisés avec l'Ukraine jusque fin octobre 2025 a continué de peser fortement sur les marchés européens, en particulier pour le blé tendre et l'orge.

Tout au long de la période, l'AGPB s'est mobilisée pour demander l'activation effective de mesures de sauvegarde, et pour défendre le rétablissement d'un cadre commercial plus équilibré, fondé sur des contingents spécifiques et des clauses de protection opérationnelles. Cette position a été portée auprès de la Commission européenne, des autorités françaises et des parlementaires, et formalisée à travers plusieurs contributions écrites et courriers politiques de haut niveau. Ceci a enfin abouti le 29 octobre 2025 au contingentement des importations de céréales en provenance d'Ukraine.

En parallèle, les échanges se poursuivent, notamment avec les organisations agricoles ukrainiennes pour construire une trajectoire commune pour l'avenir de l'agriculture européenne et ukrainienne, dans le contexte du processus d'élargissement de l'Union européenne. Cet élargissement constitue un enjeu politique et géopolitique majeur pour l'Union, il fait émerger des défis structurels considérables, mais aussi des opportunités réelles si l'Union européenne revendique sa puissance agricole et définit un plan ambitieux pour le secteur céréalière.

Ceci nécessite une anticipation lucide, une analyse rigoureuse des impacts économiques et sociaux, un dialogue exigeant entre partenaires et, surtout, la volonté politique de bâtir des solutions convergentes, garantes d'une concurrence loyale, de la stabilité des marchés et de la souveraineté alimentaire européenne et mondiale.

L'AGPB, aux côtés de la FNSEA et des autres associations spécialisées, a dénoncé l'accord UE/Mercosur susceptible d'introduire une concurrence déloyale massive pour les filières agricoles européennes, du fait de différences structurelles de normes sanitaires, environnementales et sociales.

Cette mobilisation s'est traduite par des prises de position publiques, des actions de communication ciblées et un relais actif des messages syndicaux auprès des décideurs nationaux et européens. À la suite de la manifestation à Bruxelles le 18 décembre 2025, le Parle-

ment européen a voté une résolution pour saisir la Cour de Justice de l'Union européenne à sur la conformité de cet accord avec le droit de l'Union européenne.

Toutefois, ceci n'a pas suffi pour empêcher l'entrée en vigueur provisoire de l'accord au 1^{er} mai 2026 entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ayant achevé leurs procédures de ratification.

Au-delà des seuls dossiers Ukraine et Mercosur, l'AGPB a insisté sur la nécessité d'une cohérence globale des politiques européennes. Les accords commerciaux ne peuvent se construire indépendamment de la PAC, ni ignorer les contraintes imposées aux producteurs européens en matière environnementale, sociale et sanitaire.

L'AGPB a ainsi défendu une ligne constante : l'ouverture des marchés doit être conditionnée au respect des normes européennes, assortie de contrôles crédibles et de clauses de sauvegarde réellement activables, afin de préserver l'équilibre du marché intérieur et la viabilité économique des exploitations européennes.



Un commerce international juste et régulé au service d'une agriculture européenne **compétitive et durable.**



L'AGPB
DÉFEND TOUTE LA DIVERSITÉ
DES CÉRÉALES FRANÇAISES
et agit pour le développement
de filières performantes,
durables et compétitives.

CÉRÉALES À PAILLE : UNE DIVERSITÉ DE POTENTIELS À DÉFENDRE

Les céréales ne se résument pas au blé tendre : l'AGPB défend toute la diversité des céréales françaises et notamment des productions qui ont un potentiel de développement comme **le blé dur, le sarrasin, l'avoine, le seigle, le triticale, le sorgho...** Leur développement nécessite une volonté politique partagée dans une approche filière pour assurer leur collecte et leur valorisation. Il faut garantir la cohérence " filière " (du champ au silo) et articuler **les volets techniques et économiques : sanitaire, fertilisation, logistique, débouchées**. C'est pourquoi l'AGPB participe au sein d'Intercéréales aux travaux spécifiques sur ces filières.

Partenaire majeur de l'AGPB, Intercéréales a lancé en 2025 un « observatoire économique des filières à potentiel », qui devra apporter de la connaissance aux acteurs des filières, de suivre les dynamiques économiques et d'encourager le développement de ces cultures et de de leurs marchés.

SARRASIN



La **campagne conventionnelle 25/26** a été marquée par des difficultés importantes liées aux contaminants, avec une forte pression de **datura**, malgré un triage globalement satisfaisant. Ces contraintes compliquent la constitution de lots homogènes et la gestion de petits volumes. Dans le même temps, les prix européens sont orientés à la hausse, notamment en raison de phénomènes de rétention.

L'absence de solutions de désherbage adaptées entraîne une **baisse des surfaces**, en particulier dans le sud de la Bretagne, avec des destructions de parcelles coûteuses pour la filière et, dans certains secteurs, des pertes de récolte totales.

La **feuille de route 2026** intègre une proposition de l'AGPB visant à renforcer le plaidoyer sur les **cultures à potentiel**, en mettant en lumière la baisse des surfaces et les impasses techniques en matière de gestion des adventices. Une évolution du cadre réglementaire européen (cf Omnibus Santé) est jugée nécessaire.

Enfin, des **États généraux du sarrasin** seront organisés le **30 juin 2026**, avec l'objectif de renforcer le dialogue entre l'aval et l'amont et de consolider la structuration de la filière, mais aussi une publication " Sarrasin " pour mobiliser les acteurs sur les potentialités de cette céréale.

BLÉ DUR

La Commission Blé dur de l'AGPB, a réalisé un suivi de **cette filière stratégique pour l'agriculture française et ses industries de transformation**, qui traverse une **phase de fragilisation structurelle**. Malgré une **qualité des productions françaises reconnue**, la **tendance baissière des dernières années** peine à être inversée, alors même que la consommation de pâtes et de produits à base de blé dur demeure soutenue, renforçant les **enjeux de souveraineté alimentaire**.

Face à ce constat, **l'AGPB s'est par ailleurs fortement mobilisée sur le terrain syndical et politique**, dans le cadre de la révision du Plan Stratégique National et des débats préparatoires à la **PAC post-2027**. Cette action s'est traduite par des courriers, tribunes et prises de position visant à obtenir une **revalorisation de l'aide couplée blé dur**, jugée indispensable pour enrayer la baisse des surfaces et sécuriser l'amont de la filière. Une visite terrain de la ministre Annie Gènevard a permis l'engagement d'une **enveloppe de 15 M€** sur deux ans pour les zones traditionnelles même si sa concrétisation tardive a limité son impact sur les semis d'automne. L'AGPB a souligné le **manque**

d'ambition du dispositif au regard des enjeux économiques et de compétitivité face au blé tendre et portera le sujet pour la prochaine PAC post 2027.

Au sein du **comité de pilotage du Plan de souveraineté et de développement** de la filière blé dur, l'AGPB a plaidé pour le respect des engagements de l'État et la concrétisation des différents volets du Plan. Sur le plan technique, les échanges menés avec **Arvalis et les acteurs de terrain** ont mis en évidence des difficultés croissantes de désherbage, liées notamment au développement des **graminées adventices** et au **retrait progressif de certaines matières actives**.

Enfin, l'AGPB a contribué à la **Journée Filière Blé Dur 2026**, temps fort réunissant l'ensemble des maillons de la filière autour des enjeux techniques, économiques et industriels. Cette mobilisation collective a confirmé la volonté partagée de **préserver et relancer une filière d'excellence**.



Pour les prochaines années, les priorités identifiées portent sur la sécurisation économique des producteurs, **la levée des freins techniques, le maintien d'un soutien public adapté et la consolidation de la filière de l'amont à l'aval**. À travers ces actions, l'AGPB réaffirme son engagement à défendre une filière blé dur française compétitive, résiliente et créatrice de valeur

AVOINE

STRUCTURATION, CONSTATS ET TRAVAUX ENGAGÉS

Dans le cadre des travaux conduits par Intercéréales sur les filières céréalières à potentiel, l'AGPB s'est fortement impliquée dans la dynamique de structuration de la filière avoine. Les premiers travaux ont mis en évidence **une forte progression récente de la sole d'avoine en France**, avec une **augmentation marquée des surfaces et des volumes collectés**.

Cette dynamique a toutefois conduit à une constitution de **stocks très élevés**, tant en conventionnel qu'en agriculture biologique, avec un risque identifié de déséquilibre offre-demande sur un marché structurellement étroit. Les échanges ont souligné la nécessité de maintenir une vigilance particulière afin d'éviter une situation comparable à d'autres petites filières confrontées à des excédents non valorisés.





RIZ

Face à une crise grave et structurelle de la filière rizicole européenne, l'AGPB a porté les positions du **Syndicat des riziculteurs** de France et alerté le gouvernement français et les institutions européennes sur les **risques économiques, sociaux et environnementaux** liés à l'augmentation massive des **importations à bas coûts** et à l'inefficacité des instruments de protection existants.

L'analyse économique de la situation du marché a mis en évidence des **importations record de riz dans l'UE** (en particulier en provenance des pays bénéficiant du régime Tout sauf les Armes), et l'**effondrement des prix** pour certaines variétés lié aux distorsions de concurrence. L'absence d'alternatives culturales en Camargue risque de conduire à l'**abandon de terres historiquement façonnées par la riziculture**.

L'AGPB regrette fortement **les distorsions de concurrence** qui persistent dans la lutte contre les adventices du riz notamment avec **l'Italie ou l'Espagne**. En Italie ou en Espagne, **la palette de solutions de désherbage est bien plus large** qu'en France et des **dérogations sont obtenues**. En France, avec les résistances et le **peu de solutions disponibles**, les rizicultures se retrouvent en **grande difficulté**.

Trois dérogations complémentaires ont été demandées début 2026 (modes d'actions et spectres d'efficacité toutes différentes) mais **seul l'Avanza a obtenu la dérogation 120 jours** et tardivement, amenant une **forte insécurité aux riziculteurs** qui implantent leur riz sans savoir s'ils auront des solutions pour lutter contre les adventices. Quand la réalité agronomique sera-t-elle enfin reconnue ?

STOCKAGE DU CARBONE DANS LES SOLS : UN ENJEU MAJEUR

Le stockage de carbone dans les sols agricoles dépasse le seul cadre de l'agriculture : il constitue un enjeu national majeur. L'Union européenne et la France se sont fixé des objectifs ambitieux de décarbonation afin de limiter les effets du réchauffement climatique, avec des trajectoires respectives de -40 % pour la France et -55 % pour l'Union européenne par rapport à 1990. Dans ce contexte, l'AGPB travaille en partenariat avec des acteurs publics et privés, à l'échelle nationale comme européenne, afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre réglementaire permettant de valoriser le carbone agricole. L'objectif est clair : accompagner la transition vers des systèmes de production plus résilients et plus vertueux.

La publication, en décembre 2025 et février 2026, de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC3) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) marque une étape importante. Ces deux cadres structurants offrent de la visibilité aux acteurs économiques pour investir dans la décarbonation et le développement des énergies renouvelables, dans la continuité des engagements internationaux pris dans le cadre du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

Ils fixent notamment une trajectoire de réduction des émissions françaises de 5 %

par an, une baisse de 14,5 % de l'intensité carbone des carburants d'ici 2030, ainsi qu'une extension des efforts de décarbonation à de nouveaux secteurs. La transformation concerne également le secteur agricole, avec la décarbonation des consommations énergétiques, y compris dans les bâtiments, et le développement de systèmes de cultures plus résilients, notamment en agroécologie, à hauteur de 36 % de la surface agricole utile des grandes cultures d'ici 2030.

Par ailleurs, ces orientations réaffirment le rôle de l'agriculture dans la transition énergétique, avec un soutien à la méthanisation agricole visant une production de 44 TWh à horizon 2030, contre 9 TWh en 2023. Elles soulignent également l'importance de préserver les stocks de carbone existants dans les sols et de renforcer leur stockage, notamment grâce à l'agroforesterie.

Cependant, ces avancées s'accompagnent de limites et d'incertitudes. Certains choix interrogent, comme l'exclusion des biocarburants issus de matières premières agricoles pour les secteurs aérien et maritime, au profit exclusif des déchets et coproduits. De même, en l'absence de plan engrais pluriannuel, les objectifs restent centrés sur la réduction des usages plutôt que sur

leur optimisation, malgré les demandes répétées de l'AGPB. Enfin, les ambitions en matière d'énergies renouvelables agricoles peinent encore à se traduire par des dispositifs économiques suffisamment incitatifs pour engager pleinement les acteurs.

La méthanisation agricole illustre ces difficultés. Pour les installations en cogénération produisant électricité et chaleur, la rentabilité reste incertaine lorsque le prix de l'électricité n'est pas compétitif. Dans ce contexte, la transition vers des modèles d'injection sur le réseau national apparaît comme un enjeu structurant, mais encore complexe à mettre en œuvre.

Ainsi, si la stratégie nationale de réduction des émissions fixe un cap, celui-ci demeure encore partiellement flou dans ses modalités opérationnelles. Dans ce contexte, l'AGPB joue un rôle clé d'accompagnement des initiatives territoriales et des projets innovants, qu'il s'agisse du développement des énergies renouvelables ou du stockage du carbone dans les sols.



BIOCARBURANTS ET MÉTHANISATION



La production d'énergie à partir de matières premières agricoles, qu'elles soient utilisées dans la production de biométhane ou de biocarburants représente un débouché local pour les céréaliers.



PRODUCTEUR EUROPÉEN

d'alcool agricole dont **60 % dédiés au bioéthanol.**



1,6 MT
D'ÉQUIVALENT BLÉ
consommées par le bioéthanol en 2024, soit **6 % de la récolte nationale.**



44 TWH
OBJECTIF 2030

La France est le premier pays européen producteur d'alcool agricole dont environ **60% est destiné à la production de bioéthanol.**

En 2024, la production de bioéthanol a consommé **1,6 MT d'équivalent blé (amidon et grain)**, ce qui représente **6 % de la récolte nationale.**

L'année 2025 a été marquée par un **contexte budgétaire défavorable** aux taxations particulières du **E85** ainsi que des **risques d'importations massives** via les accords internationaux (notamment **Mercosur ~ 8,2 millions hectolitres d'éthanol importé**). L'AGPB a défendu auprès de l'administration et des parlementaires, **le maintien de l'accise sur la taxe aux biocarburants.** Cette victoire a été rendue possible grâce à une **alliance entre tous les maillons de la chaîne de valeur** ainsi que de tous les représentants de producteurs de matières premières.

Les **biocarburants** sont une source d'énergie issue de la **biomasse vivante**, qui contrairement au fossile fait partie du **cycle du**

carbone. Ils sont indispensables à la transition vers **l'électrification du parc automobiles** des particuliers et représentent **une solution long-terme pour le transport lourd** (aéronautique, maritime). Cette collaboration entre tous les acteurs de la filière biocarburants est un gage d'engagement et de confiance.

L'autre défi de la production d'énergie à partir de biomasse est **l'implantation de nouveaux méthaniseurs agricoles** pour répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie soit **44TWh contre 9TWh en 2023.**

Les **céréaliers ont un rôle crucial à jouer**, surtout dans les **zones intermédiaires**, dans le **maillage des méthaniseurs.** Les bénéfiques en sont nombreux : **production de digestat, valorisation d'intercultures, ancrage territoriale, production de biométhane, etc.**

L'AGPB œuvre, auprès des acteurs publics comme privés pour que **l'agriculteur français ait toute sa place dans les prochaines installations**, générant un revenu supplémentaire et participant à l'autonomie énergétique de notre nation.



UNE FILIÈRE UNIE POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DURABLE ET COMPÉTITIVE

AGRIVOLTAÏSME ET INNOVATIONS

La production d'électricité sur une exploitation céréalière peut prendre plusieurs formes, soit la couverture de bâtiments, l'implantation de panneaux au sol ou l'installation d'une canopée au-dessus des cultures. L'agrivoltaïsme regroupe ces deux dernières catégories.



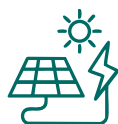
LES ENJEUX MAJEURS DE L'AGRIVOLTAÏSME SONT :

Le maintien de l'outil de production agricole encadré par la loi APER (2023) soit un minimum de **90% de rendement historique sur la parcelle où sont implantés les panneaux**

L'intégration des installations dans une **rotation existante**

L'acceptation de l'installation par les voisins, ce qui peut représenter un frein important

L'agrivoltaïsme est une filière de valorisation pour les céréaliers qui a un potentiel de développement certain. La production d'électricité sur les exploitations céréalières **ouvre également la possibilité à des innovations**, tout comme la **production d'engrais azotés** à petite échelle. L'AGPB, en partenariat avec la FNSEA, investit auprès des professionnels du Canada jusqu'au Japon pour transposer en France les solutions viables à la production locale d'engrais azotés décarbonés.



ELECTRICITÉ
LOCALE



PRODUCTION
AGRICOLE
PRÉSERVÉE



INNOVATION AU
SERVICE D'UNE
AGRICULTURE
DURABLE

COMPOSTABLES BIOSOURCÉS

Les **polymères** utilisés pour les **emballages**, qu'ils soient issus de la pétrochimie ou de l'industrie agroalimentaire, sont caractérisés comme des "plastiques" en raison de leurs **propriétés thermoformables et souples**.

Un plastique peut être compostable (dans une chaîne de valorisation industrielle, le plastique se dégrade sous l'action de chaleur et de micro-organismes), il peut être biosourcé ou pétrosourcé (et toujours compostable).

Le **PPWR** (Packaging and Packaging Waste Regulation) européen fixe des objectifs d'incorporation de plastiques compostables dans les plastiques à usage unique. L'AGPB souhaite y intégrer les nouveaux emballages compostables biosourcés pour valoriser l'amidon issu de blé afin d'éviter que des importations, "pétrosourcées" viennent saturer notre marché européen.

Le développement de ce marché en croissance, permet aux céréaliers français de sécuriser un débouché supplémentaire pour une transformation et une utilisation sur notre territoire



L'intégration de la PPWR dans le droit français et l'installation d'usines de production de plastiques biosourcés, représentent des opportunités que l'AGPB défend activement au côté de l'Association Française des Compostables Biosourcés (AFCB)

PROSPECTIVE : ANTICIPER POUR PESER DANS LES DÉBATS

DES RISQUES
MULTIPLES ET
CROISSANTS



RISQUES
GÉOPOLITIQUES



RISQUES
ÉCONOMIQUES



RISQUES
CLIMATIQUES



OBJECTIF
ANTICIPER

POUR
PESER
DANS LES DÉBATS
EUROPÉENS



La démarche prospective initiée par l'AGPB s'appuie sur un constat partagé : les producteurs de céréales sont exposés à des risques multiples et croissants dans un contexte géopolitique international qui perturbe les marchés et rend inopérantes les politiques du passé.

Face aux mutations rapides et souvent subies, cette démarche de prospective stratégique vise à analyser les enjeux avec l'appui d'experts externes, à confronter des points de vue et à forger des argumentaires en vue de redonner de la capacité d'anticipation collective aux producteurs de céréales.

Comprendre et anticiper les évolutions de nos secteurs tout en restant à l'écoute des différentes parties prenantes nous permettra de formuler des propositions fondées sur des scénarios étayés.

Les travaux menés interrogent également la place des producteurs de blé dans les marchés, qu'ils soient nationaux, européens ou mondiaux. Ils analysent les rapports de force économiques, la volatilité des prix et les potentiels mécanismes de protection adaptés au contexte français.

L'enjeu est clair : sécuriser les revenus et défendre des outils de régulation efficaces face aux aléas des marchés.

À la veille de fortes évolutions des politiques européennes, avec différentes pistes pour l'élargissement de l'Union européenne à l'Est, dont un potentiel accord d'adhésion avec l'Ukraine, nous devons porter une vision d'avenir fondée sur la souveraineté alimentaire, la transmission des exploitations et le maintien d'un tissu agricole vivant sur les territoires.

Enfin, ces travaux ont vocation à renforcer la capacité de l'AGPB à porter une parole forte auprès des pouvoirs publics et des instances européennes. En construisant une vision stratégique partagée, la prospective devient un outil d'influence et de mobilisation, au service d'un projet clair : permettre aux producteurs de blé de vivre dignement de leur métier et de rester maîtres de leurs choix face aux défis à venir.



La prospective devient un outil d'influence et de mobilisation, au service de l'avenir des producteurs de céréales

PARTIE 3

L'AGPB : UNE FORCE COLLECTIVE MOBILISÉE

POUR TOUS LES CÉRÉALIERIERS





NE RIEN LÂCHER : UNE MOBILISATION SYNDICALE DÉTERMINÉE

L'AGPB a pleinement participé à ces temps forts syndicaux, avec une présence marquée à Bruxelles ou devant le Parlement européen à Strasbourg.

Si la démonstration de force a permis d'obtenir une rallonge du budget PAC ou la saisine de la Cour de justice européenne sur le sujet du Mercosur, la Commission s'est montrée de bout en bout inflexible sur le sujet du MACF, et ce malgré les promesses du Président de la République quant à sa suspension.

Pour autant, le sujet est aujourd'hui au cœur des débats avec l'envolée des prix des engrais et l'AGPB poursuit sa mobilisation pour que les agriculteurs ne paient pas seuls le coût de la décarbonation.

En France, la mobilisation auprès des pouvoirs publics pour enfin aboutir à la concrétisation de plusieurs dossiers législatifs (et notamment l'adoption de la loi Duplomb), a concentré les efforts de l'AGPB aux côtés du réseau FNSEA et des autres Associations Spécialisées.

Ce travail auprès des parlementaires s'est doublé d'une mobilisation du terrain importante pour appeler à la « levée des contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Des avancées concrètes ont été obtenues sur :

- la protection des plantes,
- la reconnaissance du caractère d'intérêt général majeur pour les ouvrages de stockage d'eau,
- ou encore la fin de la séparation vente/conseil au sujet des produits phytosanitaires.

En septembre, l'AGPB est remontée au créneau pour obtenir le renouvellement de l'aide couplée blé dur, dont la relance de la production représente un véritable enjeu de souveraineté.

Plus récemment, l'AGPB s'est pleinement mobilisée dans le cadre du Projet de Loi de Finance (PLF) en obtenant la mise en place d'un fonds d'urgence pour les exploitations spécialisées en céréales, fragilisées par une crise sans précédent après trois années consécutives de revenus négatifs.

S'il reste insuffisant pour répondre aux profondes difficultés rencontrées sur les fermes céréalières dont les trésoreries sont exsangues, il constitue néanmoins une première victoire syndicale dans un contexte marqué par les restrictions budgétaires et l'instabilité politique.

Pour l'AGPB, le combat continue et la mobilisation se poursuit sur le terrain et auprès des pouvoirs publics pour enfin faire reconnaître la situation précaire des céréaliers, en particulier dans les zones intermédiaires.



Mobilisation agricole à Bruxelles le 18 décembre 2025



FORUMS CÉRÉALIERS EN RÉGIONS : FAVORISER LES ÉCHANGES AU COEUR DU TERRAIN

Véritables moments d'expression directe avec les céréaliers et agriculteurs, les Forums Céréaliers de l'AGPB organisés dans ses régions et territoires de production contribuent à nourrir directement l'action de l'AGPB à travers des exemples concrets et des situations vécues.

Les nombreux échanges et témoignages qui en sont issus renforcent ainsi les combats menés et les orientations de

notre action syndicale. Ils offrent également l'occasion de partager et de valoriser l'engagement de l'AGPB sur tous les fronts : décryptages de l'actualité politique et réglementaire, explications des avancées syndicales obtenues, points de blocage et combats en cours.

Cette année, c'est le contexte économique extrêmement préoccupant qui a été au cœur des échanges de ces rencontres au plus près du terrain. Ces

rencontres nourrissent notamment la réflexion nécessaire quant aux évolutions en cours du modèle céréalier mais également l'adaptation face à la multiplication des impasses techniques ainsi que le développement et le renforcement de nouveaux débouchés.

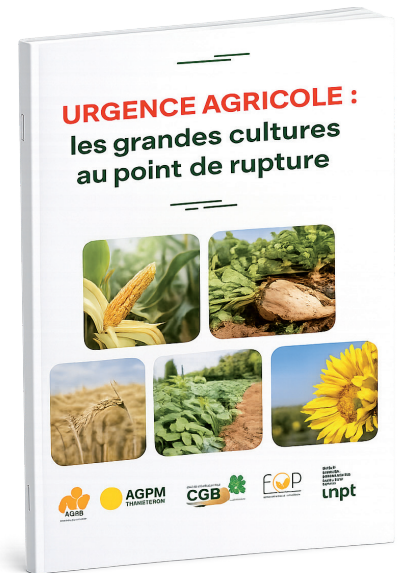


Forums céréaliers, des véritables moments expression directe



URGENCE GRANDES CULTURES MOBILISÉS ENSEMBLE

Le contexte extrêmement critique traversé par les céréaliers relève d'une crise tout aussi profonde qui menace l'ensemble des filières de grandes cultures. Pour les principales associations spécialisées (AS) des producteurs de grandes cultures que sont l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT, cette évidence est au cœur d'une mobilisation collective croissante à tous les niveaux.



Des revenus négatifs, trois années consécutives pour les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux, les pires résultats toutes filières agricoles confondues.

Une baisse de rendement inquiétante :
 -40 % pour les pois protéagineux,
 -6 % pour la betterave sucrière,
 -14 % pour la pomme de terre sur quinze ans.

Des surfaces cultivées qui baissent drastiquement :
 -900 000 hectares de céréales à paille,
 -500 000 hectares de maïs ces dix dernières années. L'Europe, autrefois autosuffisante, importe désormais 25 % de ses besoins en maïs.

Quant aux coûts de production ils ont explosé de 30 % à 45 % en cinq ans, alors même que les aides PAC à l'hectare ont été divisées par 2 ces vingt dernières années (en euros constants).



Urgence Grandes Culture : une campagne social média coordonnée

De ce constat alarmant, une certitude : c'est par une mobilisation et une communication collective que nos associations syndicales restent déterminées à inscrire leur action pour alerter les pouvoirs publics et construire des solutions pour l'avenir de tous les producteurs de grandes cultures.

Sur le plan de la communication, cette volonté partagée s'incarne désormais par le renforcement d'une expression commune développée à 360° : des relations presse aux réseaux sociaux. Une dimension collective essentielle pour « visibiliser » et amplifier nos messages avec davantage d'impact dans le débat public. Cette dynamique s'est notamment illustrée lors du Salon International de l'Agriculture par une campagne de relations presse et social média coordonnée : publication d'un manifeste commun, réalisation puis diffusion d'une campagne d'influence sur les réseaux sociaux, conférence et communiqué de presse.



Point presse le 24 février 2026 au salon international de l'agriculture

MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE



100 ANS DE L'AGPB :

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN ... ENSEMBLE NOUS CULTIVONS LE MEILLEUR

100 ans de détermination, de réalisme et de pragmatisme ... Mais aussi d'audace, d'innovation et de vision pour répondre aux enjeux alimentaires, agronomiques, climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux qui accompagnent la constante évolution du monde... Plus qu'un simple anniversaire, le centenaire de notre association syndicale a été l'occasion de partager le sens de l'engagement des femmes et des hommes de l'AGPB.

C'est par un congrès au format inédit que l'AGPB a conjugué passé, présent et futur auprès de 500 congressistes venus de toute la France. Dans un contexte économique critique, les échanges, interventions et débats auxquels ont contribué de multiples intervenants ont permis de réaffirmer des convictions fortes mais également d'interroger l'avenir.

L'esprit d'adaptation et d'innovation qui animent les céréaliers ont été au cœur d'une première séquence riche. Si l'histoire nous enseigne que les céréaliers ont toujours su s'adapter aux évolutions du monde, alors oui, il sera toujours possible de se frayer un chemin malgré les incertitudes qui dominent aujourd'hui. C'est ce qu'ont rappelé successivement Sébastien Abis, François Purseigle, Carole Hernandez Zakine, Rémi Haquin, Benoît Piétrement et Jean-Pierre Touzet.

Depuis cent ans, les défis restent les mêmes : produire plus et produire mieux. Plus qu'un simple slogan, les échanges issus d'une seconde séquence riche et inspirante, ont permis de rappeler que l'acte de production agricole répond une demande vitale : celle d'une alimentation saine et accessible pour toutes et tous. Une évidence niée par certaines idéologies mais confirmée par les regards croisés de Christelle Tailhardat, Franck Wiacek, Pierre Pages, Corentin Biardeau, Olivier Dauger et Geoffroy de Lesquen. Si nous avons construit en moins d'un siècle, la sécurité alimentaire que nous connaissons aujourd'hui, c'est bien en innovant continuellement pour nos moyens de productions.

C'est au cours d'un échange conclusif franc et constructif entre Éric Thirouin et Julien Denormandie que des pistes de réflexions ont été ouvertes pour interroger et anticiper demain. Oui, les transitions

agricoles successives sont le miroir des évolutions de la société qui nous façonnent autant que nous les accompagnons."

Mais si les attentes de nos concitoyens sont immenses, les nôtres le sont tout autant. Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'élargir le champ des possibles : sachons saisir l'opportunité unique d'être moteurs dans la construction de solutions et de poursuivre ainsi notre engagement à produire plus et mieux. » conclut Éric Thirouin.



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

“ Plus de 90 rendez-vous institutionnels



Échange avec Christophe Hansen, Commissaire européen à l'agriculture



Tout au long du Salon International de l'Agriculture, l'AGPB a multiplié les échanges avec les décideurs publics, avec plus de 90 rendez-vous institutionnels organisés : Le Président de la République Emmanuel Macron, le Premier ministre Sébastien Lecornu, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard ainsi que le commissaire européen Christophe Hansen.

Ces échanges ont permis de porter un message clair : la situation économique des céréaliers atteint un niveau critique et appelle des réponses immédiates. Hausse continue des charges, érosion des soutiens, recul des surfaces et dégradation des revenus : les signaux sont au rouge et traduisent un décrochage durable des grandes cultures.

Aux côtés des organisations de filière, l'AGPB a défendu des demandes structurantes : mise en place d'une véritable loi d'urgence agricole, mobilisation de la réserve de crise européenne et retrait des engrais du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Si les échanges ont montré une prise de conscience, les réponses concrètes tardent encore. Sur le terrain, elles sont attendues sans délai.



Face au Président de la République : défendre la réalité des céréaliers

CONFÉRENCE-DÉBAT AGPB ET UNIGRAINS : AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE... COMMENT FAIRE (À NOUVEAU) GAGNER LA FRANCE ?

Rendez-vous désormais installé du Salon International de l'Agriculture, la conférence débat organisée par l'AGPB et Unigrains a une nouvelle fois rassemblé un large public d'acteurs agricoles, économiques et institutionnels.

Au fil des échanges, un constat s'impose : jamais l'alimentation n'a été aussi centrale, et pourtant le modèle agricole français traverse une zone d'incertitude. Derrière ce paradoxe, plusieurs enjeux clés ont émergé : l'absence de cap stratégique lisible, la nécessité de mieux faire comprendre la valeur de l'alimentation et

l'urgence d'adapter les outils collectifs aux transformations en cours.

Plus qu'un simple état des lieux, la soirée a porté une conviction forte : l'agriculture et l'agroalimentaire ne sont pas des sujets sectoriels, mais des leviers majeurs de puissance économique et de cohésion nationale. Une édition marquée par la clarté des échanges et une même exigence : remettre la France en position de gagner.



CONFORMITÉ RGPD ET SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE CONCURRENCE

Dans un contexte juridique et économique en constante évolution, **l'année écoulée a été marquée par un renforcement des actions de l'AGPB en matière de conformité réglementaire**, tant sur le volet de la **protection des données personnelles** que sur celui du **respect du droit de la concurrence**. Ces sujets transversaux constituent désormais des enjeux majeurs pour l'ensemble de la profession agricole et appellent une **vigilance collective accrue**.

S'agissant de la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD), le syndicat a poursuivi ses travaux visant à sécuriser les traitements de données mis en œuvre dans le cadre de ses missions. **Une cartographie des traitements a été actualisée**, permettant d'identifier les données collectées, leurs finalités et les durées de conservation. La refonte en cours du site internet de l'AGPB et de la plateforme d'e-mailing a été mise à profit pour activer des mesures organisationnelles et techniques portant sur la confidentialité et la sécurité des informations des professionnels élus, adhérents, partenaires et interlocuteurs institutionnels de l'AGPB.

Parallèlement, une attention particulière a été portée à l'information et à la sensibilisation de l'équipe interne, contribuant à initier une culture RGPD au sein de l'AGPB. En matière de concurrence, **le syndicat a engagé des actions de sensibilisation face à des règles souvent perçues comme complexes** mais dont le respect est essentiel à la crédibilité et à la sécurité juridique des organisations professionnelles. Des rappels ont été instaurés et vont se poursuivre sur les principes fondamentaux du droit de la concurrence, notamment **l'interdiction des ententes, la vigilance lors des échanges d'informations économiques sensibles et les précautions à prendre dans le cadre des réunions professionnelles**.

Ces actions ont permis de mieux appréhender les situations à risque et d'instaurer des réflexes conformes aux exigences réglementaires. Elles participent également à la préservation d'un fonctionnement transparent et loyal.

L'AGPB UN SYNDICAT QUI PORTE LA VOIX DES CÉRÉALIERIS FRANÇAIS

Depuis 101 ans, les producteurs de céréales sont rassemblés au sein de l'une des plus anciennes organisations professionnelles françaises : l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB).

Ancrés dans les territoires et au plus près des réalités de terrain, nous nous mobilisons chaque jour pour défendre les intérêts des céréaliers et porter des solutions concrètes face aux défis de compétitivité et de durabilité des exploitations. Dans un

contexte international instable, nous agissons pour protéger et valoriser la production française de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho, riz...), essentielle à notre souveraineté alimentaire et à notre balance commerciale.

Notre gouvernance repose sur un Bureau et un Conseil d'administration représentatifs de la diversité des territoires et des systèmes de production, garantissant des débats ancrés dans le réel et des décisions au service de tous les céréaliers.

ADMINISTRATEURS ISSUS DES
ORGANISMES DE COLLECTE



ADMINISTRATEURS ISSUS DES FDSEA

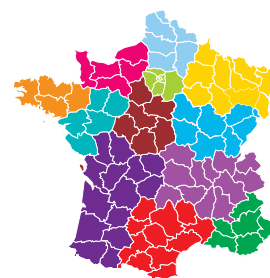


CONSEIL D'ADMINISTRATION
Composé de 74 membres
il débat des principaux sujets
d'actualités, des actions à
mener et décide du budget.

BUREAU
Piloté par le Président,
il décide des orientations
et des prises de position
de l'AGPB.

L'AGPB organise son travail quotidien au travers de plusieurs commissions et groupes de travail thématiques :

	PILOTE PROFESSIONNEL
BUREAU COMMUN DES PAILLES ET FOURRAGES	Jean-Guillaume HANNEQUIN
COMITÉ BIO	Thomas BOURGEOIS
COMMISSION BLÉ DUR	Nicolas de Sambucy
COMMISSION BIOECONOMIE	Olivier DAUGER
COMMISSION COMMUNICATION	Luc VERMERSCH
COMMISSION ECONOMIE DE L'EXPLOITATION	François JACQUES et Jean-Guillaume HANNEQUIN
COMMISSION AGRO-ENVIRONNEMENT	Geoffroy de LESQUEN
COMMISSION EUROPE & INTERNATIONAL	Cédric BENOIST
COMMISSION ORGES DE BRASSERIE	Philippe DUBIEF
COMMISSION SEMENCES	François JACQUES
CULTURIBLES	Philippe DUBIEF
GROUPE ZONES INTERMÉDIAIRES	Cédric BENOIST et Denis JAMET
GROUPE SORGHO	David VINCENT
















DES FEMMES ET DES HOMMES MOBILISÉS SUR TOUS LES TERRITOIRES

Plus de 70 agricultrices et agriculteurs, issus de toutes les régions, composent le conseil d'administration de l'AGPB. Tous partagent une même réalité de terrain et une double approche, à la fois économique et syndicale.

Engagés au quotidien dans les différentes structures de l'écosystème agricole, ils portent cette représentation bien au-delà de l'AGPB. Leur ancrage terrain nourrit en permanence la vision et les positions défendues par les céréaliers français.

Le conseil d'administration 2025 :

DESGOUTTE Pierre	03	
DUPRE Jean-Hugues	03	
VILLIER Frédéric	69	
DE LOISY Jacques	21	
DUBIEF-BECHET Philippe	21	
LENOIR Didier	21	
EMERY Patrick	39	
SAILLARD Nicolas	58	
COUZON Philippe	71	
MAQUAIRE Patrice	89	
POUILLOT Franck	89	
ROCHFORD Dany	22	
BROHAN Guenaël	56	
JAMET Denis	18	
LECOMTE Thibault	18	
BARRET François	28	
BILLARD Edouard	28	
THIROUIN Eric	28	
GUERIN Vincent	36	
MALOU Claude	36	
VERNON Patrick	41	
BENOIST Cédric	45	
DELATTRE Flavie	45	
FERRIERE Benoît	45	
GOND Frédéric	45	
FOSSEPREZ Damien	08	
FLOGNY Jean-Pierre	10	
PIETREMENT Benoît	51	
ADAM Patrick	51	
BOYNARD Alain	51	
JACQUES François	54	
HANNEQUIN Jean-Guillaume	55	
AUBURTIN Hervé	57	
FISCHER Laurent	67	
DIETSCHY Laurent	68	
DE SAMBUCY Nicolas	13	
MAZEL Bertrand	13	

BRICOUT Jean-Yves	02	
DAUGER Olivier	02	
VASSANT Charlotte	02	
BOLLENGIER Denis	59	
LETERME Emmanuelle	59	
BOURGOIS Thomas	60	
VERBEKE Didier	60	
GRISON Christophe	60	
HAQUIN Rémi	60	
BUE Laurent	62	
LESAFFRE Armelt	62	
PAINBLAN Jean-Charles	62	
VERMERSCH Luc	80	
FROT Frédéric	77	
HEUSELE Philippe	77	
MILARD Cyrille	77	
GREFFIN Damien	91	
BOURSIQUOT Frédéric	17	
GERBER Daniel	17	
LAMASSE Jean-François	17	
TRAN VAN Axel	17	
RENAUDEAU Jean-Marc	79	
THIROUIN Pierre-Yves	86	
DE LESQUEN Geoffroy	14	
CHARPENTIER Jérôme	27	
PREVOST Stéphane	27	
LEGENDRE Samuel	61	
DECLERCQ Antoine	76	
VINCENT David	11	
CARDONA Christian	32	
BLET Christian	49	
DUHAMEL Olivier	53	
ROUSSEAU Dominique	72	
BLUTEAU Franck	85	
PORCHER Hugues	85	

L'ÉQUIPE : UN PÔLE D'EXPERTS RENFORCÉ

L'action de l'AGPB s'appuie sur une équipe de collaborateurs investie à 100% pour la réussite des céréaliers. Aux côtés du Président et des élus, Théo Bouchardeau, Directeur général, pilote et coordonne les missions de l'équipe dans un contexte toujours plus exigeant pour les céréaliers.

Ensemble ils conjuguent leurs expertises complémentaires : économie, bioéconomie, agronomie, environnement, juridique, affaires publiques, action syndicale et communication.



Delphine BESSON
RESPONSABLE DES
AFFAIRES PUBLIQUES



Théo BOUCHARDEAU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL



Ophélie HEMMERY
RESPONSABLE
BIOÉCONOMIE



Sylvain LHERMITTE
RESPONSABLE
EUROPE ET FILIÈRE



Axelle HAON
CHARGÉE DE
COMMUNICATION



Marine KIA
ASSISTANTE
D'ÉQUIPE



Anne-Laure LEBAILLY
CHARGÉE DE MISSION
ENVIRONNEMENT



Grégoire DE LA ROUSSIÈRE
RESPONSABLE
COMMUNICATION



Héloïse GRUGER
RESPONSABLE
JURIDIQUE



Willy OLSOMMER
RESPONSABLE RELATIONS
TERRAIN



Eugénie POMMARET
CONSEILLÈRE SPÉCIALE
AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



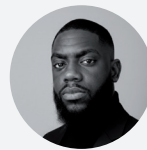
Aurélie DE PANAFIEU
ASSISTANTE DE
DIRECTION GÉNÉRALE



Matthieu SERRURIER
RESPONSABLE
ÉCONOMIE



Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE
FINANCIÈRE



Hervin NTOYA
ASSISTANT AUX
RELATIONS TERRAIN

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES

23,25 avenue de Neuilly - 75116 Paris

Tél. : 01 44 31 10 00

contact@agpb.fr



www.agpb.fr
#AGPB

